pas le sport dans leur délégation mais qui sont proches de nos associations sportives et de la vie associative, contrairement à vous, tout au long de l'année sur leurs compétitions, leurs assemblées générales, leurs événements. Nous mesurons concrètement ce qu'elles apportent à notre arrondissement. Le 15ème a la chance de compter des clubs d'une qualité exceptionnelle, des clubs historiques, des clubs formateurs. Je ne reviendrai pas sur le RCP 15, sur Gym Paris 15, etc., sur leurs exploits sportifs. Nous le savons, nos associations ont aujourd'hui un rayonnement qui dépasse – et j'en suis ravie – notre arrondissement. Par exemple, vous n'avez pas profité de cette délibération pour saluer l'Office du mouvement sportif du 15ème. Vous ne le faites que lorsque cela vous arrange de citer votre rencontre avec le président une fois par an. Vous n'avez pas mentionné que l'OMS n'avait malheureusement pas eu sa subvention cette année par exemple. Avec Monsieur le Maire, avec mon collègue Monsieur ROUFFIAC, nous en avons fait la demande auprès de la Mairie de Paris, auprès de Maxime SAUVAGE car l'OMS crée du lien entre les associations et contribue à faire vivre le sport dans tout l'arrondissement. Je pense que cette subvention sera essentielle.

Enfin, je me réjouis que ces associations puissent poursuivre leurs actions cette année avec des moyens préservés. Nous avons tout fait pour car soutenir le sport, ce n'est pas seulement financer une activité, c'est investir, je pense, dans l'éducation, la santé, le vivre ensemble et la dynamique de notre arrondissement. Puisque vous avez évoqué la politique sportive parisienne, je veux aussi rappeler une chose simple : une politique sportive à l'échelle de Paris ou d'un de ses arrondissements, ici le 15ème, ne peut pas se mesurer aux délibérations que nous votons dans ces instances. Elle se mesure aux conditions dans lesquelles les associations pratiquent au quotidien. Elle se mesure à nos équipements, au nombre de créneaux disponibles – je parle de créneaux réellement disponibles – dans les équipements pour recevoir les licenciés et sur ce point – et je ne le regrette pas du tout et je ne m'en excuserai pas – je ne peux pas partager votre satisfaction. Nous savons tous qu'il reste encore du chemin à parcourir. Moi, je préfère une politique qui ouvre des gymnases plutôt qu'une politique qui inaugure des concepts et je veux que vous reteniez que les associations, les bénévoles savent déjà beaucoup s'adapter à beaucoup de choses dans Paris. Ce qu'elles ne peuvent pas inventer, ce sont des heures dans un gymnase fermé. Et j'aimerais finir en rappelant à tout le monde de ne pas oublier qu'avant d'avoir des champions en France, nous avons toujours des associations. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

41. 2026 DJS 164 – Subventions (254.000 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de Talents 15 pour 2000 € et foyer de Grenelle pour 2000 €. Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons plusieurs fois évoqué dans ce conseil l'insertion par l'emploi et les actions que mène la Ville de Paris. Cette délibération est l'occasion de rappeler que la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent en faveur de la jeunesse sur son territoire et particulièrement en termes d'emploi. Je pense que vous le savez, les jeunes ont du mal à rentrer dans l'emploi aujourd'hui. Il y a bon nombre de freins qui apparaissent : des questions de mobilité, on a vu apparaître récemment l'impact de l'intelligence artificielle en termes d'emploi pour les jeunes. Face aux changements du marché de l'emploi et à l'évolution des attentes des jeunes après la crise du Covid, il est important que nous nous tournions vers eux, que nous leur proposions des solutions d'accompagnement qui peuvent être innovantes en termes d'emploi et de

parcours. Nous nous félicitons notamment que l'association Talents 15 ait une subvention pour son projet qui concerne les QPV Brancion et Falguière et dont l'objectif est d'accompagner ces jeunes vers l'emploi pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement individuel vers des projets d'entreprenariat social ou associatif. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame ORAKCI pour la réponse.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant cette délibération, toutes les associations financées poursuivent finalement le même objectif : éviter qu'un jeune renonce à son avenir faute d'information, de confiance en lui ou d'accompagnement. Les projets portent donc sur l'orientation, l'accès à l'emploi, le mentorat, l'entreprenariat, le numérique, les stages, la culture ou encore le sport comme levier d'insertion. Derrière ces subventions, il y a une conviction qui est, je crois, partagée par tous, je l'espère : aucun jeune ne devrait renoncer à un projet parce qu'il manque d'un accompagnement, d'un réseau ou juste de confiance en lui. L'une des grandes premières marches vers l'emploi, nous le savons, c'est la confiance en soi. Je veux donc saluer les associations du 15ème qui y contribuent chacune à leur manière et le feront grâce à ces subventions et qui ont été citées : Talents 15, CinéQuinze ou encore le foyer de Grenelle.

Je profite de cette prise de parole pour noter tout de même, comme première observation, que sur 55 associations dans cette délibération, seules trois concernent le 15ème alors que d'autres arrondissements – et ce n'est pas pour les dénoncer mais pour donner des exemples – comme le 19ème ou le 20ème conservent une part importante de ces dispositifs. Je l'ai dit il y a peut-être seulement deux minutes, les prises de position que j'entends ici sont à géométrie variable et elles le sont malheureusement au détriment de nos associations, de notre tissu associatif, de la qualité de vie dans notre arrondissement et de nos jeunes. Soit elles ont trop et là on prend la parole, soit on reste silencieux lorsqu'elles ont finalement moins que leurs pairs dans d'autres arrondissements. Je pense qu'il est important de le souligner ici ce soir. Vous nous reprochez parfois de faire des choix qui ne vous satisfont pas, vous imaginez bien que si nous avions la main sur les budgets, le 15ème ne compterait pas seulement trois associations pour cet appel à projets où le 19ème et le 20ème conservent une part très importante. J'espère donc naturellement que toutes les initiatives de qualité portées par les acteurs de notre arrondissement continueront à être pleinement accompagnées lorsqu'elles répondent aux critères de ces appels à projets. Investir dans notre jeunesse, ce n'est pas seulement préparer son avenir, c'est aussi préparer celui de notre société.

Une deuxième observation, enfin. Ces appels à projets parlent énormément d'autonomie. On parle de ce que font les associations, mais on ne parle pas de notre responsabilité, de celle de la Ville. On ne nous parle quasiment jamais de résultats. Je pense qu'il est très important aussi de se concentrer là-dessus et de suivre les résultats de ces appels à projets. Notre responsabilité collective sera donc maintenant de nous assurer que ces dispositifs atteignent réellement les jeunes qui en ont le plus besoin et produisent des résultats concrets. Avec ces commentaires, mes chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération et je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'examiner de façon groupée les DJS 165 et 166.

42. 2026 DJS 165 – Subventions (204.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

43. 2026 DJS 166 – Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances

Monsieur le Maire : Le DJS 165, qui est en procédure d'urgence concerne l'association Jeunesse Falguière. Pour le DJS 166, il s'agit de TKF School, foyer de Grenelle, Jeunesse Falguière, Solidarité prévention éducation par le sport et également d'autres associations telles que la Conséquence, 3 000 € et je crois que c'est tout. Il n'y a pas d'intervention ? Madame ROY, sur les deux délibérations ?

Madame ROY : Sur la 166. C'est simplement pour mettre en valeur. J'ai pu assister à la fête de quartier qui était organisée par l'association Jeunesse Falguière sur la place Kandinsky et je voulais tout de même saluer cet événement parce qu'il s'agissait vraiment d'une scène ouverte pour les enfants, pour les jeunes. Ils ont tous pu monter sur scène, chanter, danser sur les chansons qu'ils choisissaient. Je trouve qu'il s'agissait vraiment d'un événement exemplaire et qui a fait venir énormément de jeunes et d'enfants du quartier Falguière. Il s'agissait donc d'un très bel événement. Je ne sais pas si Monsieur SAMAMA l'a cité tout à l'heure mais il y a dans la délibération sur la prévention des rixes l'association La Bonne Équipe qui effectue un gros travail sur le quartier Balard que je tenais aussi à citer. Il ne me semble pas l'avoir entendu, mais je peux me tromper.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois que Monsieur ROUFFIAC voulait intervenir là-dessus aussi.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Je ne voulais pas prendre la parole à la base mais quand j'ai constaté l'écart abyssal entre les différents arrondissements concernant ces subventions, j'ai tout de même été très étonné. C'est d'ailleurs pour cela que Madame TORANIAN est gênée d'intervenir pour se féliciter comme elle le fait depuis le début du conseil. Mais si nous faisons le cumul des arrondissements, nous constatons que le 15ème est doté d'à peine 10 000 € de subventions quand le 18ème est à 100 000 €. C'est un pour 10. Est-ce que cela est normal ? La seule intervention que je peux faire ce soir sur ce sujet est : quand le 15ème arrêtera-t-il d'être relégué ? Nous ne sommes pas un arrondissement comme les autres. Nous sommes le plus grand de Paris. Tout à l'heure vous donniez des leçons de clientélisme. Bizarrement, le 18ème n'est pas un arrondissement dirigé par un maire de droite. Le 19ème non plus avec 100 000 € également. Et le 20ème non plus. Voilà donc mon intervention. J'aimerais que Madame TORANIAN puisse répondre sur ce sujet en tant que membre de l'exécutif parisien. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Oui, mais on ne s'interpelle pas entre collègues. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je passe la parole à la rapporteure, Madame ORAKCI pour les deux délibérations.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Madame ROY pour son retour d'expérience, son témoignage concernant les actions menées par les associations et je ne peux malheureusement que partager l'avis de mon collègue Valentin ROUFFIAC concernant les inégalités entre les arrondissements au détriment de nos associations. Je l'ai rappelé sur les délibérations précédentes que nous avons votées. Vous vous rendez bien compte qu'il s'agit de quelque chose qui est récurrent. Je porte le même espoir : quand cela s'arrêtera-t-il pour le 15ème ? Et je note également le silence de certains élus qui, quand le 15ème est pénalisé, personne n'est là pour le défendre sauf Monsieur le Maire, sauf la Mairie du 15ème. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ces propos qui montrent effectivement la façon différente dont sont traités les arrondissements par cette municipalité. Je soumets donc ces deux délibérations à votre vote. Le DJS 165 : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le DJS 166 : même vote. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

44. 2026 DJS 188 – Baignades en seine – subvention de fonctionnement – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre)

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA, allez-y.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, très rapidement je suis allé me baigner ce midi même au bras de Grenelle et je peux témoigner du succès de ce site. Je ne vous enverrai pas la vidéo. Les Parisiennes et les Parisiens s'y pressent, toutes générations confondues, pour profiter gratuitement d'un espace de fraîcheur en plein cœur de la ville. Mais plus sérieusement, au cours de la canicule du mois de juin, plus de 90 personnes ont trouvé la mort par noyade. Alors que les épisodes de canicule se multiplient et s'intensifient, ces espaces de baignade surveillée ne sont pas seulement un simple loisir estival, ils deviennent un équipement de résilience à part entière au même titre qu'un parc ou une fontaine. Ils permettent à celles et ceux qui ne partent pas en vacances, qui n'ont pas de piscine, ni de jardin d'accéder à une pratique sportive et un rafraîchissement bienvenu, gratuitement et près de chez eux. Que la Métropole du Grand Paris reconnaisse par cette subvention la pertinence de ce choix parisien ne peut que nous réjouir. Nous voterons donc naturellement cette délibération et appelons à la pérennisation voire à la multiplication de ces sites dans les années à venir. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de cette belle intervention. Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Samedi dernier, les Parisiennes et les Parisiens se sont à nouveau baignés dans la Seine et je crois que nous ne mesurons pas encore pleinement ce que représente ce moment. C'est à la fois au nom de l'exécutif parisien mais aussi en tant que conseillère métropolitaine que je suis particulièrement fière d'intervenir aujourd'hui sur cette délibération parce qu'elle est bien plus qu'une convention de financement, elle raconte une ambition ; une ambition que beaucoup jugeaient impossible puisque pendant plus d'un siècle nous avons fini par considérer comme une fatalité qu'un fleuve traverse Paris sans que les habitants puissent s'y baigner. Nous avions accepté cette idée. Nous avions renoncé et puis nous avons décidé de ne plus nous résigner. Nous avons fait le choix de reconquérir la Seine, le choix de regarder plus loin que le prochain mandat, de croire qu'une grande ville est capable de réparer ce qu'elle avait fini par croire irréparable. Et cette ambition a demandé du courage, elle a demandé de la persévérance, elle a demandé une vision et cette vision Anne HIDALGO l'a portée avec détermination alors même que beaucoup la tournaient en dérision. Aujourd'hui, les faits lui donnent raison : 1,5 milliard d'euros a été investi par l'État, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'ensemble des partenaires. Certains y voyaient un coût. Nous y voyions pour notre part le prix d'un siècle de pollution qu'il a fallu réparer, le prix d'un fleuve retrouvé pour les Parisiens, d'un héritage que nous laisserons aux générations futures. Et quel héritage ! Puisque l'été dernier, des milliers de personnes se sont baignées dans la Seine. Pas dans une piscine. Pas dans un bassin artificiel. Dans la Seine. Et samedi dernier, les sites de baignade ont rouvert pour une nouvelle saison. Ce qui était un événement est devenu un rendez-vous de l'été parisien, un rendez-vous du 15ème arrondissement. Les Jeux olympiques sont derrière nous mais leur héritage, lui, est bien vivant.

Je veux saluer le rôle de la Métropole du Grand Paris qui accompagne la Ville de Paris à travers cette délibération. Un soutien qui permettra de poursuivre l'animation des sites de baignade, de développer l'apprentissage du savoir nager en eau libre et de faire vivre ces espaces devenus de véritables lieux de sports, de loisirs et de fraîcheur. En tant que conseillère métropolitaine, je suis très heureuse de voir la Métropole pleinement engagée dans ce projet car la Seine est notre bien commun. Sa reconquête ne pouvait être qu'une réussite collective. Elle est le fruit d'un travail mené avec l'État, avec les collectivités, avec tous les acteurs qui ont refusé de considérer que l'impossible devait rester impossible. Et je me réjouis particulièrement que le 15ème arrondissement accueille ce site de Grenelle parce que pour nous, il ne s'agit pas simplement d'un nouveau lieu de baignade, il s'agit d'une nouvelle façon de vivre notre arrondissement, un espace populaire, gratuit, où l'on nage, où l'on fait du sport, où les familles se retrouvent, où les enfants découvrent aussi leur fleuve autrement. La Seine n'a pas seulement retrouvé des baigneurs, Paris a retrouvé son fleuve. Je crois qu'il s'agit de la plus belle réussite de cette politique. Pendant longtemps, on nous a expliqué que Paris ne pouvait plus se transformer, que les grandes ambitions appartenaient au passé et la baignade dans la Seine démontre exactement l'inverse. Elle prouve qu'avec une vision, de la persévérance et du courage, une ville peut encore se réinventer. Je suis donc très fière que Paris l'ait fait. Merci.

Monsieur le Maire : Écoutez, Madame TORANIAN, je me réjouis que nous puissions nous baigner dans la Seine. D'ailleurs, j'y étais samedi avec Madame ORAKCI, qui s'est baignée, avec l'équipe Running Paris 15. Tant mieux que l'on puisse se baigner dans la Seine puisque, aujourd'hui, nous avons la moitié de nos piscines qui sont fermées.

Applaudissements.

Les piscines municipales Massard, La Plaine viennent de fermer aujourd'hui après que Blomet a été fermée pendant une semaine parce que la Mairie n'a pas trouvé de meilleure période pour la vidanger qu'en pleine période de canicule. Il s'agit juste d'un détail. Donc je me réjouis que nous puissions nous baigner dans la Seine. Je rappelle aussi, parce qu'il faut tout de même le dire – il ne faut pas tout ignorer et juste dire les choses qui vous arrangent – que le 1,5 milliard de dépenses a été payé à moitié par l'État tout de même. Vous oubliez donc ce léger détail.

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Monsieur le Maire : Bah, vous ne l'avez pas dit très fort. Tant mieux alors. C'est bien de le reconnaître. En tout cas, nous nous réjouissons tous de ces baignades en Seine que nous attendions depuis longtemps. Il y a d'autres interventions ? Non. Madame ORAKCI, pour répondre.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, samedi dernier nous étions présents dès l'ouverture du site de baignade du bras de Grenelle et nous avons concrètement vu que les habitants se sont désormais approprié ce nouvel espace. Il y a des projets dont on peut débattre pendant des années et puis il arrive ce moment où ils ouvrent. Des familles, des jeunes, des sportifs, des riverains, tous étaient heureux de pouvoir enfin profiter de la Seine. Cela montre que ce projet répondait à une véritable attente. Madame TORANIAN, vous dites je crois que l'on ne réalise pas l'ampleur encore aujourd'hui de ce qu'est la réalisation de la baignade dans la Seine. Après toutes ces années, je nous note, vous et moi, tout de même des points communs. Premièrement, moi aussi, j'aime beaucoup lire et ensuite je partage votre avis : je crois que la Mairie de Paris ne réalise pas l'ampleur de ce qu'est ce projet puisque, par exemple, Monsieur GREGOIRE n'avait pas intégré l'ouverture de la baignade dans la Seine dans son agenda. Nous y étions, Monsieur le Maire et l'équipe municipale. Monsieur GREGOIRE n'était pas là. Donc, effectivement, je crois que la Mairie de Paris ne réalise pas l'ampleur de ce projet. Mais je crois qu'un projet de cette ampleur dépasse les clivages. J'entends. Ce projet, par exemple, n'aurait pas pu voir le jour sans la mobilisation de plusieurs acteurs et je veux à ce titre saluer le soutien financier de la Métropole du Grand Paris qui fait précisément l'objet de cette

délibération. Il s'agit du sujet de cette délibération et personne n'en parle. Il s'agit de la Métropole du Grand Paris qui, par cette délibération, accompagne financièrement ce projet à la hauteur de ses ambitions. Cette participation est importante pour le fonctionnement du site et je pense qu'elle mérite d'être soulignée. Dès l'origine, Monsieur le Maire, je parle sous votre contrôle et je souhaite le rappeler, vous avez toujours soutenu le projet de rendre la Seine baignable et nous sommes heureux de constater aujourd'hui qu'il trouve pleinement son public dans notre arrondissement.

Concernant les interpellations sur les risques de noyade, les bouées jaunes sont toujours obligatoires cet été. J'ai dû en porter une. Cela s'est très bien passé. Bien sûr, ce succès implique aussi une exigence : celle de maintenir une qualité de l'eau irréprochable, celle de garantir la sécurité des usagers. Nous avons visité le site. Nous avons vu les améliorations qui ont été apportées aux vestiaires avec les vitres occultantes par exemple et aussi l'exigence d'assurer la propreté du site pour les Parisiens. Et si cette dynamique se confirme, nous, dans le 15ème, nous avons toujours envie d'aller plus loin. Nous en avons parlé avec le directeur du site samedi dernier. Nous souhaitons par exemple qu'une réflexion puisse être engagée sur une extension de la zone de baignade de l'île aux Cygnes jusqu'au quai afin d'offrir un espace encore plus agréable aux usagers. Encore une fois, avec tous ces commentaires, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération. Mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote le DJS 188 avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la deuxième partie de notre conseil concernant les vœux.

45. V152026021 – Vœu au Maire de Paris relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Ozlem Orakci, Valentin Rouffiac, Ségolène Fouché et les élus de la majorité municipale du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur ROUFFIAC le présente. Deux minutes.

Monsieur ROUFFIAC : Merci, Monsieur le Maire. Ce sera rapide. Mes chers collègues, c'est avec une profonde émotion que je vous présente ce vœu rendant hommage à Charlie DALIN disparu prématurément après plus de deux ans de combat contre la maladie. Charlie DALIN n'était pas seulement un marin d'exception, il fut une figure héroïque du sport français. Double champion du monde d'IMOCA, il a marqué à jamais l'histoire de la course au large en remportant le 14 janvier 2025 le Vendée globe. Un exploit accompli en 64 jours, 19 heures et 22 minutes, battant le record avec plus de 9 jours d'avance. Mais ce qui force l'admiration, c'est qu'il a réalisé cette prouesse tout en luttant contre le cancer. Son courage, sa résilience et son dépassement de soi resteront pour nous un exemple. Charlie DALIN était aussi un esprit brillant. Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées (l'ENSTA) à Paris et architecte naval, il incarnait également l'excellence scientifique française. Mais aussi, Charlie DALIN, mes chers collègues, était un enfant du 15ème. Au début des années 2000, il a vécu et étudié dans notre arrondissement au sein de l'ancien campus de l'ENSTA au 32, boulevard Victor, un lieu tout proche du bassin des

carènes de Balard, haut lieu de l'innovation maritime parisienne ; une résonance saisissante avec le destin de cet architecte des mers. C'est pourquoi, par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris examine la pose d'une plaque commémorative à proximité du site historique de Balard, en concertation avec sa famille, l'ENSTA Paris et la Mairie du 15ème arrondissement. Honorons celui qui par son génie et sa force d'âme inspirera longtemps les générations futures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ce bel hommage. Madame ORAKCI, pour répondre. Non, non, il y a des explications de vote après la réponse de l'exécutif. Il s'agit de la règle comme au Conseil de Paris depuis des temps immémoriaux. Madame ORAKCI, pour répondre.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a des champions qui remportent des courses et puis il y a ceux qui, par leur parcours, dépassent largement le cadre du sport. Charlie DALIN faisait partie de ceux-là. Bien sûr, il y a le navigateur exceptionnel, le vainqueur du Vendée globe, le double champion du monde. Mais il y a aussi l'ingénieur, l'ancien étudiant de l'ENSTA ici dans le 15ème et surtout l'homme qui a montré jusqu'au bout ce que signifie le courage, le dépassement de soi et la résilience.

Mes chers collègues, les Villes ont aussi un devoir de mémoire, pas seulement pour regarder le passé mais pour transmettre des exemples. Paris sait rendre hommage aux artistes, aux résistants, aux scientifiques. Elle doit aussi savoir honorer ceux qui incarnent le meilleur du sport français. C'est pourquoi nous demandons qu'un hommage puisse être rendu à proximité du site de Balard en concertation avec la famille et l'ENSTA afin que les jeunes qui passeront demain devant ce lieu puissent découvrir qu'un homme exceptionnel est passé ici. Charlie DALIN a passé sa vie à tracer des routes sur les océans. Nous proposons que Paris et le 15ème arrondissement en gardent une trace sur leur territoire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour une explication de vote de deux minutes, vous avez la parole.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, un mot pour vous remercier au nom du groupe Écologiste et Solidaire et du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15ème est à vous ! pour ce vœu et vous dire que nous nous joignons évidemment aux mots que vous venez d'avoir pour honorer la mémoire de Charlie DALIN. Nous soutenons pleinement votre proposition d'hommage dans le 15ème à ce marin d'exception, amoureux de la mer et de ses écosystèmes, admirable de résilience et de courage dans sa carrière sportive comme dans son combat contre la maladie qui l'a malheureusement emporté. Nos deux groupes voteront donc bien entendu votre vœu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour lui. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

46. 152026021 – Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Isabelle RUISSEAU, Selda BESNIER et les élus de la majorité municipale relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi

Monsieur le Maire : Madame BESNIER le présente. Deux minutes.

Madame BESNIER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Marjane SATRAPI nous a quittés le 4 juin dernier. En luttant contre la fuite du temps face à la mort qui la préoccupait si souvent, elle aura légué une œuvre aussi esthétique qu'intrépide. De Paris, amour de sa vie, avec un humour d'une rare intelligence, elle aura défendu sans transiger la liberté et dénoncé les injustices, érigeant les droits des femmes comme axe majeur de son œuvre. Dans son chef-d'œuvre *Persepolis*, en adoptant un point de vue personnel, elle choisit de

mettre en lumière le quotidien des femmes iraniennes ; un quotidien âpre où le fait arbitraire d'un totalitarisme théocratique étouffe les rêves et souvent les vies, où Marjane SATRAPI enfant est arrêtée pour des chaussettes rouges perçues comme danger pour l'islam, où Parastoo AHMADI est condamnée à 74 coups de fouet pour avoir mis du rouge à lèvres et montré ses cheveux lors d'un concert filmé sans public, où Jina Mahsa AMINI, étudiante d'origine kurde de 22 ans, contrainte de porter à l'état civil un autre prénom que celui choisi par ses parents, est battue à mort pour port de vêtements inappropriés, où le mouvement populaire Femme, vie, liberté est réprimé dans le sang pour sa solidarité avec Jina Mahsa AMINI. Un quotidien hélas familier de nombreux habitants du 15ème du quai Beaugrenelle à la rue des Entrepreneurs. Quartier dynamique, appelé fraternellement Téhéran-sur-Seine, il contribue à l'attractivité de l'arrondissement. Chaque jour, des habitants de Téhéran-sur-Seine prennent des risques et s'opposent avec bravoure au régime des mollahs. La Mairie du 15ème organisera deux ambitieuses actions culturelles pour reconnaître le courage et l'histoire de ceux qui se mobilisent sans relâche contre ce régime totalitaire. La menace constante qui plane au-dessus des droits des femmes appelle à sauvegarder et à mettre en lumière l'œuvre et le parcours de Marjane SATRAPI tant sur l'espace public parisien que lors d'initiatives pouvant permettre de faire vivre sa mémoire, son œuvre et ses engagements auprès du grand public, qu'elles soient organisées ou soutenues par la Ville de Paris. Dans son combat mené avec une grande noblesse, opposant la tolérance au dogme, elle a toujours rappelé le rôle crucial de l'éducation. De fait, un éloquent hommage lui serait rendu si son œuvre venait à être transmise et étudiée dans les établissements scolaires parisiens, éveillant les consciences des citoyens de demain sur les enjeux cruciaux des causes défendues par Marjane SATRAPI. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame RUISSEAU pour répondre.

Madame RUISSEAU : Monsieur le Maire, merci. Chers collègues, notre collègue Selda BESNIER nous a présenté ce vœu avec toute la délicatesse qui sied. Elle nous a rappelé la mémoire de Marjane SATRAPI, cette artiste complètement hors norme d'une entièreté totale, profondément libre et dont la vie aura été une vie d'engagement pour cette liberté. À travers l'art et même dans le noir si dense comme l'était le trait de crayon de Marjane SATRAPI, on peut donc faire bouger les lignes de l'obscurantisme. C'est aussi ce message d'espoir qu'elle nous a laissé. Alors oui, bien sûr, ce vœu d'hommage à cette femme exceptionnelle, nous le formons vivement et dans le 15ème arrondissement particulièrement où, comme vous le savez, les exils ont conduit de nombreuses familles iraniennes à s'y installer, s'y intégrer et cette magnifique multiculturalité de notre arrondissement, nous en sommes fiers et nous y sommes très attachés.

Dans les prochains mois, nous avons pour projet de programmer dans le 15ème arrondissement deux expositions : l'une sur les mouvements sociaux en Iran depuis les années 80 et une autre, si sa disponibilité se confirme, sur le dernier ouvrage de Marjane SATRAPI, *Femme, vie, liberté*, ce slogan repris en Iran et de si triste mémoire, celui du martyr de Mahsa AMINI. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a une explication de vote de Madame TORANIAN et de Madame NIAKATÉ. Deux minutes.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons également ce vœu parce que certaines femmes ne changent pas seulement le regard que nous portons sur le monde, elles changent le monde lui-même. Et Marjane SATRAPI est de celles-là. À travers *Persepolis*, elle a donné une voix à celles que l'on voulait réduire au silence. Elle a raconté l'exil, l'arrachement, la dictature mais aussi l'espérance. Elle a rappelé qu'aucun régime ne peut confisquer durablement la liberté d'un peuple ni la liberté d'une femme. Son parcours résonne avec une force toute particulière dans le 15ème car notre arrondissement est depuis longtemps une terre d'accueil pour une importante communauté iranienne. La rue des Entrepreneurs est devenue au fil des décennies bien plus qu'une rue commerçante, elle est devenue la rue de l'Iran à Paris. On y entend la langue persane, on y retrouve les saveurs, les livres, la culture, les visages d'un pays que beaucoup ont dû quitter sans jamais cesser de

l'aimer. Et derrière chaque commerce, derrière chaque famille, il y a souvent une histoire d'exil, une histoire de courage, une histoire de liberté. Le combat porté par Marjane SATRAPI est aussi le leur. Et depuis le soulèvement Femme, vie, liberté, nous savons combien son œuvre a retrouvé une force universelle. En donnant son nom à un lieu parisien, nous n'honorerions pas seulement une immense artiste, nous adresserions un message : un message aux femmes iraniennes qui continuent de résister, un message à tous les peuples qui luttent contre l'oppression, un message fidèle à ce qu'est Paris depuis des siècles, une ville refuge, une ville de création, une ville de liberté. Parce que les noms que nous inscrivons sur les plaques de nos rues disent toujours quelque chose de l'âme d'une ville et parce que Paris n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle choisit d'honorer celles et ceux qui ont fait avancer la liberté, c'est donc avec beaucoup de conviction que nous voterons ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe Écologiste et Solidaire se retrouve dans cet hommage appuyé à l'artiste engagée qu'était Marjane SATRAPI. Dessinatrice, son coup de crayon, son point de vue intime, politique, sa liberté de ton et son humour dont elle disait elle-même qu'il était sa façon très polie d'être désespérée ont fait résonner à l'international une histoire collective en un récit immense : *Persepolis*. Cette histoire, c'est la sienne, celle d'une petite fille née en Iran, d'une adolescente, d'une jeune femme exilée en Autriche puis en France pour préserver son esprit libre et sa liberté face à la violence de l'obscurantisme du régime iranien. À travers son histoire, elle raconte aussi celle de tout un peuple, celui de tellement de femmes qui aspirent désespérément à la liberté en Iran. Elle raconte aussi par cette œuvre majeure la solitude et le déracinement des exilés. Féministe, elle coordonnera également l'ouvrage Femme, vie, liberté. Marjane SATRAPI était aussi fermement opposée à la peine de mort, instrumentalisée politiquement par l'Iran pour écraser et museler sa population. Avec plus de 1 600 exécutions en 2025, l'Iran est le pays qui exécute le plus au monde proportionnellement à sa population. C'est sans doute un dessin de Luz qui rend le plus bel hommage à cette femme incroyable. Il est baptisé Punk, vie, liberté ; un hommage qui ressemble à Marjane SATRAPI. Et c'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition de cette grande dame partie trop tôt et dont la mémoire et l'œuvre impertinente doivent impérativement être transmises aux générations futures. Le groupe Écologiste et Solidaire considère que le nom de Marjane SATRAPI a toute sa place dans l'espace public parisien. Nous voterons bien volontiers ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces interventions unanimes pour Marjane SATRAPI qui est une véritable héroïne des temps modernes et je crois pouvoir, au nom de toute l'assemblée, exprimer notre solidarité et notre compassion pour le peuple iranien opprimé, martyrisé par des barbares sanguinaires ; population iranienne que nous rencontrons bien souvent dans le 15ème arrondissement comme cela a été dit. Nous sommes vraiment en fusion avec cette communauté exilée dans notre arrondissement.

Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

47. 152026022 – Vœu au Maire de Paris relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Bernadette Chirac présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Jérôme Loriau, Valérie Giovannucci, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE présente ce vœu.

Madame CHARLES-LAVAUZELLE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, derrière chaque grand homme, il y a une grande femme. Cette phrase pourrait avoir été écrite pour Bernadette CHIRAC. Bien sûr, beaucoup la connaissent comme

l'épouse de Jacques CHIRAC, une première dame au caractère affirmé, une femme de conviction et de fidélité. Mais la réduire à ce rôle serait oublier tout ce qu'elle a été par elle-même. Bernadette CHIRAC fut aussi une grande figure parisienne durant 18 ans. De 1977 à 1995, elle fut en quelque sorte la première dame de Paris, s'investissant sans relâche pour le rayonnement de l'Hôtel de Ville et de la vie culturelle parisienne. Elle a accompagné une part importante de l'histoire de notre capitale avec discrétion et détermination. Pour des générations de Français, son visage restera également associé aux pièces jaunes. Derrière cette tirelire que chacun a un jour tenu entre ses mains, il y avait une volonté simple et profonde : améliorer le quotidien des enfants hospitalisés et leur apporter ainsi qu'à leurs familles un peu d'espoir et de confort. Sa disparition le 5 juin dernier a suscité une vive émotion. Paris perd une femme qui a marqué la vie publique française par son engagement et son sens du service. C'est pour toutes ces raisons et pour inscrire durablement son engagement en faveur des enfants dans notre mémoire collective que nous proposons de donner le nom de Bernadette CHIRAC à l'espace situé devant l'entrée principale de l'hôpital Necker-Enfants malades. Comme la Ville de Paris a légitimement honoré Jacques CHIRAC, il est juste qu'elle rende aujourd'hui hommage à Bernadette CHIRAC, non seulement parce qu'elle partagea le destin d'un grand homme, mais surtout parce qu'elle fut elle-même une grande femme dont le nom mérite désormais de s'inscrire durablement dans l'espace public parisien. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cet hommage. La parole est à Monsieur LORIAU pour répondre au vœu.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il serait illusoire de vouloir résumer la vie de Bernadette CHIRAC en deux minutes à l'occasion de ce vœu. Je voudrais donc me concentrer sur les éléments qui nous concernent plus directement dans le 15ème et qui motivent cette demande de dénomination d'un lieu du 15ème à la mémoire de Bernadette CHIRAC. Pour les anciens comme moi, ceux qui ont connu la tirelire dans laquelle on mettait des pièces avant l'ère du numérique, Bernadette CHIRAC est une personnalité attachée de manière indéfectible à cette opération pièces jaunes. La Fondation des hôpitaux de Paris est profondément quelque chose qui est né dans le 15ème avec Claude GRISCELLI. Je voudrais aussi rendre hommage à ce grand médecin et savant français qui a été le fondateur de la Fondation des hôpitaux de Paris et aussi le premier président de la Fondation Imagine, qui est un des points de rayonnement scientifique du 15ème et qui, en 1994, a passé la main à Bernadette CHIRAC. Pendant 25 ans, elle a tenu bon, a arpenté la France à pied, en TGV, pour collecter des pièces jaunes. Ces pièces jaunes, ce sont 120 millions d'euros. Ce sont surtout 15 000 projets qui ont amélioré la santé des enfants, amélioré le vécu des enfants dans leur parcours de santé, amélioré l'accompagnement par les parents. De nombreux exemples dans Paris d'accompagnements ont jalonné cette opération pièces jaunes et l'œuvre de la Fondation des hôpitaux de Paris. C'est donc tout naturellement que pour honorer la mémoire de Bernadette CHIRAC, il serait légitime que le 15ème arrondissement accueille cette place que nous appelons de nos vœux.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Madame TORANIAN pour une explication de vote.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons naturellement ce vœu parce qu'il est des femmes qui dépassent les clivages politiques, des femmes dont l'engagement laisse une empreinte qui appartient désormais à notre mémoire collective. Bernadette CHIRAC est de celles-là. Bien sûr, elle fut première dame de Paris puis première dame de France, mais elle fut surtout une femme qui a choisi de mettre sa notoriété au service des plus fragiles. Des millions de Français gardent en mémoire son engagement indéfectible auprès des enfants hospitalisés. Les pièces jaunes ont accompagné des générations entières et permis d'améliorer concrètement les conditions d'accueil de milliers d'enfants

et de leurs familles. Derrière cette campagne, il y avait une conviction simple : la dignité des plus vulnérables est une cause qui rassemble. Et dans une époque où l'on oppose trop souvent les femmes et les hommes politiques les uns aux autres, il est bon de se souvenir que certaines figures ont su faire de leur engagement un bien commun. Les noms que nous donnons à nos rues, à nos jardins, à nos places ne sont jamais anodins. Ils disent ce que nous voulons transmettre aux générations qui viennent. Ils racontent ceux que nous choisissons d'honorer. Ils disent aussi quelles valeurs nous voulons inscrire dans notre espace public. Honorer Bernadette CHIRAC, c'est rappeler qu'au-delà des responsabilités exercées, le service des autres demeure la plus belle des traces que l'on puisse laisser. C'est pourquoi nous voterons ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Évidemment pour ma part, qui ai connu et fréquenté Bernadette CHIRAC dans différentes fonctions, dans différents lieux d'exercice de pouvoir de la République, je ne peux que me féliciter de ce vœu et surtout pour son engagement pour les enfants malades plus particulièrement. Je tiens à préciser d'ailleurs qu'un tronc est disponible en permanence dans la mairie du 15ème pour l'opération pièces jaunes.

Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe Écologiste et Solidaire.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

48. V152026023 – Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Chantal ROLGEN, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la tenue des points écoles pour la rentrée 2026/2027

Monsieur le Maire : La parole est à Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2017 le sujet des points écoles est régulièrement évoqué en ce Conseil d'arrondissement et de multiples vœux ont été déposés pour essayer d'améliorer la situation. Hélas, une nouvelle fois, nous sommes obligés d'aborder ce sujet en raison d'une situation particulièrement inquiétante cette année qui déclenche à juste titre la colère des parents d'élèves puisqu'au moins 14 points écoles ne sont pas couverts ; parfois, il y en a plus. Même si les points écoles les plus dangereux répertoriés dans le référentiel sont couverts, il n'empêche qu'il y a un manque criant d'affectation d'agents sur certains quartiers tels que Falguière. Les parents d'élèves à juste titre considèrent que chaque point est dangereux et qu'il est impératif que des solutions soient trouvées très vite car la sécurité de nos élèves n'a pas de prix. Je laisse donc à Monsieur PINET le soin d'évoquer des solutions qui pourraient être mises en place. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET pour la réponse.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Merci ma chère collègue pour les solutions. Toutefois, avant de les évoquer, un petit rappel parce que Madame ROLGEN parle de 2017 et elle n'a pas voulu remonter plus loin. Je vais juste vous citer le titre d'un article du *Parisien* du 13 avril 2002 qui titrait déjà « *Des agents de médiation manquent toujours devant des écoles* ». Dès 2001, Christophe CARESCHE, à l'époque adjoint à la sécurité de Bertrand DELANOË nouveau maire de Paris depuis mars, s'était engagé à recruter 500 agents sur l'année 2001 et 500 agents sur l'année suivante. En fait, depuis cette époque, malheureusement, nous avons des manquements partout. À une époque, ils s'appelaient agents locaux de médiation sociale. C'était au moment où il y avait eu un petit changement. On a effectivement retiré les policiers. Nous-mêmes dans ce Conseil à de très nombreuses reprises à l'époque nous nous sommes inquiétés du départ de policiers devant les écoles non remplacés par la Mairie de Paris. Les années passent et les ALMS ont fait place aux vacataires, mais nous avons toujours des manquements. En fait, le système est à bout de souffle. Chaque année, nous sommes alertés par des parents d'élèves. Nous avons fait à

plusieurs reprises des interventions dans ce Conseil pour essayer de trouver des solutions. Vous-même, Monsieur le Maire, vous êtes monté au créneau pour essayer de mettre en place cette solution des Papis et mamies trafic mais qui n'est pas allée jusqu'au bout parce que je crois qu'il faut que la Mairie centrale comprenne que nous devons travailler main dans la main avec les arrondissements et pas simplement laisser ces derniers se débattre face aux parents d'élèves et ne pas assumer ses responsabilités. J'ai entendu ce soir des interventions, notamment de Madame TORANIAN, nous expliquer que la Ville avait la volonté d'aller jusqu'au bout des choses par rapport à la baignade. J'aimerais que vous mettiez cette même volonté pour garantir que dès la rentrée 2026/2027 chaque école du 15ème – et je suppose que c'est la même chose dans les autres arrondissements – puisse être pourvue par un agent municipal quel qu'il soit et que nous enclenchions cette réflexion. Parce que oui, il y a des solutions qui peuvent être proposées. Elles prennent du temps. Elles doivent se garantir aussi dans le temps. Nous n'allons donc pas les mettre en place durant juillet-août pour la rentrée de septembre. Toutefois, il faut lancer les choses. Il s'agit réellement là d'un échec de votre majorité depuis 2001 sur ces points écoles et c'est pour cela que nous déposons ce vœu à contrecœur mais il faut tout de même dire les choses pour montrer aussi aux parents que nous essayons de faire bouger les lignes. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BRUHAT pour une explication de vote.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la sécurisation des traversées aux abords des écoles est évidemment une priorité partagée. Il s'agit d'abord d'un enjeu de sécurité routière mais aussi d'un levier essentiel pour encourager la marche des enfants vers l'école et des mobilités plus apaisées. Le constat que vous posez dans ce vœu est réel. Les difficultés de recrutement sur les postes de vacataires existent depuis plusieurs années et elles fragilisent aujourd'hui le fonctionnement du dispositif. Il est donc tout à fait légitime de s'interroger sur son organisation. Mais ce vœu est construit comme si la seule réponse possible était de garantir la présence systématique d'un adulte à chaque passage piéton. Notre objectif ne peut se limiter à cela. Pour apaiser et sécuriser les abords de nos écoles, c'est surtout sur les causes qu'il faut agir et plus rapidement : le développement des rues aux écoles, la réduction de la circulation automobile, l'aménagement des voiries ou encore l'élargissement des trottoirs. Par ailleurs, concernant le dispositif des Papis et mamies trafic, nous ne pouvons le considérer comme une réponse pérenne face à un manque structurel de recrutements. Il soulève notamment des questions de formation et de responsabilité. Mais surtout le lien intergénérationnel ne se construit pas en assignant des personnes âgées à la régulation de la circulation. De plus, la précarité de nos aînés ne peut pas être traitée par des solutions financières individuelles d'appoint. Il s'agit d'un enjeu de dignité qui appelle de vraies politiques publiques nationales de lutte contre les inégalités. Or depuis plus de 10 ans, les gouvernements des majorités parlementaires successives ont laissé s'installer ces fragilités. Aujourd'hui, nous en voyons directement les conséquences. Pour ces raisons, le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15ème s'abstiendra sur ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je précise tout de même pour information qu'il y a des Papis et mamies trafic dans plusieurs villes de France, notamment des villes de gauche – je le dis au passage – et dans beaucoup de villes étrangères. Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. En effet, la sécurité des enfants aux abords des écoles est une priorité absolue. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville depuis de nombreuses années déploie des rues aux écoles. Et je crois que nous partageons tous ici le même objectif : garantir à chaque enfant un trajet vers l'école dans les meilleures conditions de sécurité. C'est d'ailleurs le sens de l'action menée par la Ville de Paris. Les points écoles font l'objet d'une évaluation régulière en lien avec les Mairies d'arrondissement, les services de police et les directions concernées afin de concentrer nos moyens sur les traversées les plus dangereuses. Et je veux le rappeler ici, les points identifiés comme prioritaires sont systématiquement couverts en priorité. Lorsqu'un poste est vacant, des surveillants volants

peuvent être mobilisés. Lorsque la situation le nécessite, les policiers municipaux viennent également renforcer le dispositif.

S'agissant de votre proposition de développer le dispositif des Papis et mamies trafic, nous en comprenons l'intention. D'ailleurs, la Ville n'a jamais fermé cette possibilité. Elle recrute déjà des retraités qui le souhaitent dans la limite d'âge fixée à 70 ans. Mais nous ne pensons pas que le développement de ce dispositif constitue la réponse la plus adaptée aux besoins de Paris, d'autant plus quand nous savons qu'il s'agit d'un public particulièrement vulnérable aux épisodes de canicule comme de grand froid. Notre responsabilité est de construire une politique publique durable. La sécurité des enfants aux abords des écoles mérite un dispositif professionnel pérenne et attractif. Elle ne peut pas reposer principalement sur le cumul emploi retraite. Le recours à des retraités volontaires peut constituer un complément, mais il ne peut pas devenir le modèle sur lequel repose un service public essentiel. C'est pourquoi nous poursuivons un autre choix : améliorer durablement l'attractivité de ces missions, proposer des parcours professionnels plus stables et continuer à renforcer les effectifs affectés aux points écoles. Enfin, je veux redire que nous sommes pleinement disponibles pour poursuivre le travail avec la Mairie du 15ème arrondissement, notamment sur les actions de recrutement de proximité qui pourraient être engagées sur le territoire parce que sur ce sujet il ne devrait y avoir qu'une seule priorité : la sécurité de nos enfants. Pour ces raisons, l'exécutif émet un avis défavorable et nous ne voterons pas ce vœu. Nous sommes cependant à votre disposition pour travailler sur les solutions.

Monsieur le Maire : Il est dommage, qu'à force d'être à notre disposition, nous ayons de moins en moins de vacataires sur la voie publique et *sur les points écoles* . Bref, comprenne qui pourra. Madame IBLED, explication de vote.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste rétablir une vérité. Vous nous dites que nous n'avons rien fait sur le plan de la sécurité depuis 10 ans. Je vous rappelle que nous avons, en 10 ans, recruté plus de 10 000 policiers et gendarmes. Je ne peux pas dire que ce n'est rien. Je vous rappelle également qu'en 10 ans, nous avons multiplié le budget de la justice par deux, là où sous le mandat de Monsieur HOLLANDE, il avait été réduit et il y avait même des magistrats en moins. Je voulais juste rétablir une vérité et dire que pour le coup, nous voterons ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour ce vote favorable. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe Vert.

Le vœu est adopté à la majorité.

49. V152026024 – Vœu relatif à la création d'un plan « Grand Chaud » pour répondre aux urgences canicules à Paris, présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Mathieu Luinaud, Chantal Roigen, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL le présente. Pour deux minutes.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Oui, oui, je serai bref. L'épisode caniculaire l'a montré, près de 62 % d'augmentation de victimes de surmortalité due à la canicule avec des pics de chaleur de l'ordre de 42° et à côté de cela beaucoup de déclaratif de la part de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un grand plan d'action en faveur des établissements pour les enfants, de crèches ou d'écoles élémentaires, afin de les mettre à niveau. Car nous n'oublions pas que lorsque la canicule a sévi voilà quelques semaines, des établissements ont dû fermer en raison des droits de retrait du personnel enseignant ou des personnels d'animation et que de surcroît, nous avons vu le déploiement de 1 200 climatiseurs, digne d'un pays en voie de développement où tout de même on nous parle d'écologie depuis 25 ans et on se rend compte que dans le réel, dans le quotidien, rien ne se passe et rien n'est en tout cas à la hauteur des enjeux. C'est la raison pour laquelle

notre majorité propose un plan qui aurait vocation à permettre au moins une adaptation thermique de l'ensemble des bâtiments du scolaire, au moins pour la petite enfance, en priorité pour les crèches et ensuite pour les écoles maternelles et élémentaires. L'objectif est de pouvoir avoir à côté de cela tout un plan qui soit opposable et transparent, c'est-à-dire qu'il y ait des indicateurs de performance et que ceux soient disponibles pour le grand public pour que nous puissions voir dans le temps comment ce plan pourrait s'exécuter. De la même manière, nous ne comprenons pas pourquoi la Ville de Paris n'a pas reconduit le dispositif d'ampleur qui a été mise en place pour les Jeux olympiques il y a deux ans : brumisateurs, fontaines Wallace équipées, toute une série de panoplies de moyens qui avait été à la hauteur des enjeux et qui n'a pas été renouvelée. Nous le déplorons et nous sollicitons la Ville de Paris pour qu'elle puisse remettre en place ce dispositif dans les meilleurs délais. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des explications de vote ? D'abord les deux adjoints vont répondre : Madame ROLGEN et Madame DESROUSSEAUX.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, les épisodes de fortes chaleurs et de canicule deviennent de plus en plus longs, de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses. Paris a connu un fort épisode de canicule en juin, mettant à mal le fonctionnement des écoles qui ne sont absolument pas équipées pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Ces écoles ont bien souvent demandé aux familles de garder les enfants à domicile lorsque cela était possible, faute de conditions thermiques satisfaisantes. Une école élémentaire a ainsi envoyé des relevés de températures qui oscillaient le matin de 34 à 38° et qui pouvaient monter dans certaines classes jusqu'à 46°. Alors, dans la précipitation, des climatiseurs ont été fournis par la Ville de Paris : d'abord sept en maternelle le premier week-end et jusqu'à un climatiseur par école à la fin de la canicule. Je noterai d'ailleurs la bonne coordination avec la Mairie du 15ème qui a prêté ses moyens de transport pour une livraison plus rapide de ces appareils. Mais enfin, un seul climatiseur susceptible de rafraîchir une pièce dont l'efficacité est valable pour une surface seulement de 20 m², ce n'est pas suffisant. Et un seul climatiseur, même dotation, pour des écoles de 14 classes ou pour des maternelles qui en avaient besoin pour plusieurs dortoirs. Cette politique du coup par coup ne peut durer. Il est absolument nécessaire de développer le Plan climat dans toutes les écoles. Alors oui, bien sûr, cela représente une somme importante, d'autant plus que les budgets pour l'entretien des bâtiments ont drastiquement diminué. Puissions-nous enfin être entendus lorsqu'à chaque visite d'architecture les écoles demandent depuis des années des rideaux, des stores, des films solaires, des murs végétalisés à l'image de l'école Dupleix dont les parents sont mobilisés depuis trois ans sans de véritables résultats. Il faut noter que jusqu'alors, il est vrai, la rénovation thermique était plutôt envisagée pour protéger les écoles du froid. Maintenant, il s'agit de les protéger de la chaleur, donc employons les bons matériaux : installons des *cool roof* (toitures rafraîchissantes) tels qu'à l'élémentaire Gutenberg, développons aussi des cours oasis, mais débloquons des crédits et n'attendons pas tout du budget participatif car beaucoup de cours oasis sont faites sur celui-ci, comme cet été Lacordaire ou Morillons. Les parents se sont d'ailleurs mobilisés dans ces écoles depuis plusieurs années pour obtenir une meilleure qualité thermique. Attention en ce qui concerne les cours oasis qui coûtent extrêmement cher. Trouvons les moyens de les améliorer car au bout de 5 ans, elles sont quasiment à refaire. Actuellement Emeriau est à refaire, Amiral-Roussin maternelle est à refaire. Vigée-Lebrun au 17 est à refaire. Alors oui, il y a 57 écoles publiques dans le 15ème arrondissement et tout ne peut pas se faire d'un coup. Il nous faut absolument un indicateur de performance thermique et sanitaire pour chaque établissement accessible à tous les usagers permettant d'évaluer l'efficacité des travaux entrepris en priorisant les écoles les plus exposées. Bien évidemment, j'émets un avis favorable à ce vœu. La sécurité des enfants et des personnels ne peut être bradée et la Ville de Paris doit assumer pleinement ses responsabilités, comme elle a su le faire pendant les Jeux olympiques. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette dernière vague de chaleur a encore démontré que Paris est paralysé dès que les températures dépassent les 30°. Il en est de même lorsque nous sommes submergés par 10 cm de neige. Face à ces variations importantes de températures, il est prioritaire de protéger les personnes fragiles à l'hôpital, dans les EHPAD et les écoles. Toutefois, n'oublions pas les bébés qui sont particulièrement sensibles à la chaleur et sont totalement dépendants des adultes pour s'hydrater et se rafraîchir. Des protocoles chaleur ont été appliqués dans les crèches : rassemblement dans les salles les plus fraîches, réduction d'horaires, hydratation, jeux d'eau, relevés des températures. Malgré les mesures mises en place et les efforts considérables des professionnelles, que je tiens à remercier pour leur investissement auprès des enfants alors qu'elles souffraient aussi de ces températures excessives, certaines crèches ont atteint les 38° et au-delà de 40° dans les cuisines. Coup de chaleur, vomissements, déshydratation, évacuations par les pompiers, passages aux urgences, malaises des professionnels se sont multipliés. N'attendons pas un accident grave pour réagir. De nombreuses familles ont manifesté leur mécontentement et leur incompréhension face à cette incapacité d'anticipation. Les bâtiments qui tenaient les deux premiers jours à 27–28° ont vu leur température grimper inexorablement au fur et à mesure que la vague de chaleur s'étendait. L'équipement par structure est insuffisant. Un ou deux climatiseurs par crèche ne permettent pas de rafraîchir les différentes salles et dortoirs des enfants. Par ailleurs, le relevé de températures à 10 heures et 15 heures n'est pas conforme à la réalité puisque le pic de température atteint son maximum autour de 17 heures. En dépit de rénovations récentes pour certaines structures, notamment la crèche Lecocq, dont les fenêtres hautes, la suppression des prises dans les salles rendent impossible le branchement de climatiseurs et ventilateurs. Les locaux des crèches sont inadaptés. Les grandes verrières sans stores de protection deviennent des congélateurs l'hiver et des saunas l'été. Malgré une commande en urgence de climatiseurs mobiles, certains sont totalement inadaptés s'il manque le kit de calfeutrage en raison de la nécessité d'ouvrir les fenêtres pour faire sortir le tuyau d'évacuation. Il s'agit d'une aberration thermique et écologique. Il nous faut un équipement pérenne et efficace et ceci d'autant plus que nous avons découvert ce matin que six climatiseurs mobiles avaient été volés dans une de nos crèches municipales. Cela est scandaleux. Cette structure de regroupement doit accueillir plus de 70 enfants cet été et se retrouve dépouillée de ses climatiseurs qui vont probablement alimenter un business de revente. Il est grand temps de prendre le problème à bras-le-corps. Il est urgent à présent de prévoir un plan d'adaptation thermique des crèches pour permettre un accueil optimal des enfants, un confort de travail pour les professionnels et une sécurité pour les parents qui confient leurs enfants. Je propose également un vote favorable pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, votre plan « grand chaud » est assez intéressant. Il fait des propositions qui sont encourageantes mais il aurait pu être plus complet dans ses analyses de l'action de la Ville de Paris et aller un peu plus loin. Tout d'abord, nous regrettons certains considérants qui n'étaient pas indispensables à ce vœu, pour ne pas dire qu'ils sont un peu de mauvaise foi, en particulier quand ils soutiennent que la Ville n'a pas de plan pour s'adapter à un Paris à 50°. Eh bien si, Paris a un plan, elle en a même plusieurs pour adapter la ville et atténuer l'impact du dérèglement climatique. Je vous recommande par exemple la lecture très intéressante du Plan climat qui prévoit d'ailleurs un plan « grand chaud » pour venir en aide aux personnes sans abri ou à celles dont le logement devient invivable en période de canicule. Je vous invite à prendre connaissance du dispositif Reflex qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap ayant vocation à être contactées en période de canicule pour voir si elles vont bien et intervenir le cas échéant. Les parcs et jardins ont par ailleurs été ouverts 24 heures sur 24. Plus de 1 400 lieux de fraîcheur ont été mis à disposition du public, etc. Ensuite, je trouve un peu fort de café votre reproche quand nous savons que vos amis du gouvernement, qui sont les champions de l'inaction climatique, ont divisé par trois le fonds vert qui permet aux collectivités de financer la rénovation

énergétique du bâti scolaire et lorsque nous savons que les gouvernements successifs que vous avez soutenus ont largement raboté le dispositif MaPrimeRénov' jusqu'à le réduire à peau de chagrin. Enfin, la question de l'atténuation est totalement absente de votre vœu. Or l'enjeu de sécurité climatique exige une action sur les deux volets de la bataille climatique : l'adaptation et l'atténuation. En raison de ces écueils, nous nous abstiendrons sur ce vœu dans une abstention d'encouragement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce plan existe sans doute, mais il faut distinguer les plans de l'action concrète et de la réalité. Je ne veux pas particulièrement insister sur le fonds vert qui n'existait pas il y a 4 ans et qui a été créé par ce gouvernement. Il s'agit d'un sujet que vous auriez déjà dû évoquer. Deuxièmement, je me fie aux déclarations de Monsieur GREGOIRE qui, quand il a réuni les maires d'arrondissement il y a quelques jours, s'est dit très embarrassé par un certain nombre de sujets, notamment le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de coordination opérationnelle entre les services d'une part et entre les Mairies d'arrondissement et la Mairie centrale, qu'il fallait accorder plus d'autonomie aux maires d'arrondissement, ouvrir davantage de salles rafraîchies dans les équipements municipaux et si possible chez des partenaires privés, renforcer le suivi des résidences autonomies et des résidents seniors, se mobiliser beaucoup plus pour le fichier Reflex et les dispositifs d'accompagnement. Tout un programme de travaux devait être mis en œuvre mais il ne l'a pas été. Tout cela, ce sont des choses qui n'ont pas été faites ou pas suffisamment. Les protections solaires extérieures, nous les attendons toujours. Les poses de films antisolaires, les brasseurs de plafonnier, l'amélioration de la ventilation naturelle, les ombrières, tout cela, c'est ce qui est dit, mais c'est ce qui n'existe pas. Et il y a bien sûr à plus long terme – il s'agit du principal et tout le monde a raison d'insister là-dessus – l'adaptation durable des équipements municipaux à l'intensification des vagues de chaleur, etc. Il y a moins 50 % d'investissements dans ce domaine depuis 2014 à la Ville. Il y a donc les plans que nous approuvons – d'ailleurs nous les avons votés – et puis il y a la réalisation. C'est là-dessus que nous attendons surtout la Ville sans faire aucun procès d'intention. Toutefois, il faut tout de même être réaliste et savoir ce qui se passe dans la réalité.

Madame ROY veut intervenir pour une explication de vote ainsi que Madame IBLED.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Déjà pour dire à Monsieur CANAL, que non ce n'est pas du déclaratif ce que fait la Mairie de Paris. Déjà de façon très concrète, face à cet épisode exceptionnel de canicule qui a touché Paris, nous avons activé le Plan canicule niveau 4 pour protéger en particulier les personnes les plus vulnérables. Je vous rappelle les dispositifs : Reflex, des salles rafraîchies dans tous les arrondissements, près de 1 400 îlots de fraîcheur accessibles, les parcs et jardins ouverts toute la nuit sauf exception, protection des personnes âgées dans les EHPAD municipaux et renforcement aussi des maraudes et accompagnement des personnes à la rue. Donc non, ce n'est pas du déclaratif. Depuis plus de 20 ans, la Mairie de Paris agit avec ambition et détermination dans le cadre de son Plan climat comme l'a très bien rappelé ma collègue Amina NIAKATÉ. Nous avons adopté un Plan climat 2024–2030 dont la priorité est la protection des Parisiennes et des Parisiens, des ressources et des infrastructures. Il faut rappeler que nous avons aussi un plan local d'urbanisme bioclimatique avec un plan volet qui apparaît comme une solution efficace pour protéger les appartements de la chaleur...

J'aimerais bien que l'on ne m'interrompe pas et que l'on ne parle pas pendant que je m'exprime. Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Allez-y, vous avez raison, parlez.

Madame ROY : Non, je n'ai pas dépassé justement.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Madame ROY : Mais si vous m'interrompez, en revanche, je vais dépasser.

Monsieur le Maire : Non, vous n'allez pas dépasser. Vous allez terminer dans le silence. S'il vous plaît.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. D'ailleurs lors du porte-à-porte auquel j'ai participé avec certains d'entre vous, le besoin de volets a été remonté de façon très prioritaire par les personnes avec lesquelles j'ai pu discuter dans la résidence RIVP. Effectivement, dans le Plan climat, nous avons fait beaucoup de choses. Nous avons gagné la bataille des mobilités dans la décarbonation. Nous avons végétalisé l'espace public. Mais oui, certes, il reste un enjeu qui est très important : il s'agit de la rénovation du bâti, notamment la rénovation des écoles. Il est sûr que nous pouvons partager ce constat. Nous avons déjà adapté 200 écoles sur 600 mais il va falloir effectivement aller plus loin. Cela va demander beaucoup de temps, beaucoup de financements. En attendant, vu l'urgence sociale, nous devons prendre des mesures d'urgence. Cela sera effectif dès 2027. Il y a déjà un plan d'intervention d'urgence prévu cet été pour renforcer les travaux déjà prévus des cours oasis, *roof top*, des équipements de protection solaire, des équipements supplémentaires de brasseurs d'air et il faudra que d'ici 2027 nous ayons pris ces mesures d'urgence...

Monsieur le Maire : Merci.

Madame ROY : Puisque ces mesures ont commencé à être engagées, qu'il y a des réflexions qui sont en cours, qu'il y a un plan d'urgence en élaboration, il va falloir les approfondir et les enrichir. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons donc sur votre vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Écoutez, merci de m'apprendre que des travaux vont être réalisés dans les écoles cet été parce que je n'ai aucune information pour celles du 15ème. Le meilleur verdict est celui des Parisiens. Dites aux Parisiens que tout va bien et qu'ils n'ont pas chaud dans les écoles, dans les EHPAD, dans les résidences, etc. Bref, nous allons donc soumettre ce vœu à votre vote. Non, il y a Madame IBLED. Pardon. Excusez-moi.

Madame IBLED : Très brièvement. Je voulais tout de même vous rappeler que cela fait 25 ans que vous dirigez cette Ville et que vous pouviez déjà commencer des travaux de manière régulière chaque année. Effectivement, le fonds vert a été diminué mais je rappelle tout de même que la France a mis à disposition 6 milliards par an entre 2020 et 2025 pour le fonds vert et que vous auriez donc peut-être pu proposer des projets pour être financés par le fonds vert pour faire ce qu'il fallait dans les écoles et les crèches. Donc, merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La gauche. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

50. V152026025 – Vœu au Maire de Paris relatif à l'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières dans les rues les plus exposées du 15e arrondissement déposé par Philippe Goujon, Catherine Ibled, Agnès Evren, Grégory Canal, Mathieu Luinaud, Jean-Yves Pinet et les élus de la majorité municipale du 15e

Monsieur le Maire : Madame IBLED a la parole.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, alors que nous entamons un deuxième épisode de chaleur, avec ce vœu je souhaite proposer une mesure simple, concrète et innovante pour mieux protéger les habitants du 15ème arrondissement face aux épisodes de canicule qui deviennent chaque été plus fréquents et plus intenses. Notre arrondissement compte de nombreuses rues particulièrement minérales où les arbres sont encore trop peu nombreux ou ne peuvent tout simplement pas être plantés en raison de la présence de réseaux souterrains ou de contraintes techniques et patrimoniales. Dans ces rues, la chaleur devient rapidement difficilement supportable pour les piétons, les familles, les personnes âgées mais aussi les commerçants. Nous savons que la végétalisation en pleine terre doit rester la priorité à long terme ainsi que le développement des revêtements

type peinture et asphalte thermiques, mais elles ne constituent pas une réponse immédiate à toutes les situations. Il est donc nécessaire de compléter cette stratégie par des solutions rapides, réversibles et peu coûteuses. Plusieurs grandes Villes européennes confrontées aux fortes chaleurs comme Séville, Malaga ou plus près de chez nous celle de Rennes ont déjà fait ce choix en installant durant la période estivale des voiles d'ombrage suspendues entre les façades des immeubles, un peu à l'instar des lumières que nous mettons en période de Noël. Ces dispositifs permettent d'apporter de l'ombre, de diminuer sensiblement la température au sol, d'améliorer le confort des habitants tout en soutenant l'activité des commerces de proximité. Paris gagnerait donc à s'inspirer de ces expériences qui ont fait leurs preuves. C'est pourquoi je souhaite par ce vœu que nous puissions lancer une expérimentation sur quelques sites pilotes en concertation avec les riverains, les commerçants et les services compétents puis d'en évaluer objectivement les résultats afin que cette initiative puisse se déployer dans tout Paris. L'adaptation au changement climatique ne passera pas par une seule solution, elle exige du pragmatisme, de la réactivité, des solutions éprouvées, simples et efficaces qui fonctionnent déjà ailleurs. J'espère que ce vœu qui ne relève ni d'idéologies, ni de grands effets d'annonce mais bien du bon sens pourra accueillir votre soutien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame. La parole est à Monsieur PINET pour la réponse.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la problématique des travaux de végétalisation des rues est qu'ils sont longs et parfois complexes voire impossibles. Un exemple : je rappelle qu'il a fallu 4 ans d'études, de prospection, de montage de budget pour faire de la rue de la Croix-Nivert une rue un petit peu plus végétalisée mais pas autant que nous l'aurions souhaité parce que nous avons découvert des réseaux qui ne le permettaient pas. Au départ, nous étions sur un volant de plus de 60 arbres et nous sommes arrivés à une petite quarantaine avec une difficulté aussi, c'est que les plantations qui sont faites aujourd'hui ne donneront leur pleine puissance que dans une bonne décennie voire un peu plus. Il faut effectivement trouver des alternatives sur certaines rues. Il y a des choses qui se font très bien ailleurs. Je le dis souvent dans ce Conseil, sortons du périphérique et allons voir ce qui se fait ailleurs. Là, je dirais qu'il faut carrément aller au-delà de nos frontières et aller voir ce qui se passe effectivement dans des villes du Sud, celles d'Espagne notamment et Séville en particulier où, chaque année, certaines rues sont effectivement équipées de voilages. Il s'agit de systèmes qui sont tout à fait adaptés à ce type de chaleur et qui peuvent être retirés à n'importe quel moment. J'ai entendu que la Ville s'était engagée dans plein de choses. Engagez-vous aussi dans cette expérimentation. Il s'agit de regarder ce qu'il en est. De notre côté, des contacts avec l'ambassade d'Espagne ont été pris pour avoir des informations et voir comment cela se passe en Espagne. J'engage donc effectivement tout le monde à voter favorablement ce vœu et la Ville à effectivement aller regarder du côté de Séville et je dirais par un trait d'humour – et il s'agit vraiment d'un trait d'humour – que je suis sûr que plusieurs ici sont d'avis d'aller voir ce qui se passe à Séville aussi. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des explications de vote ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, votre proposition fait écho au Plan ombre, autrement dit au Plan canopée porté par la Gauche et les Écologistes pendant la campagne des municipales. Nous souhaitons en effet créer des continuités ombragées sur l'ensemble du territoire parisien, au moins un trottoir ombragé dans chaque rue. Nous savons que les arbres sont une grande source de canopées et bien évidemment la Ville souhaite prioritairement débitumer et végétaliser massivement les rues parisiennes partout où cela sera possible. Toutefois les sous-sols parisiens traversés par le métro et par de nombreux réseaux ne permettent pas toujours de planter un arbre dont les racines peuvent être très profondes. Les ombrières et les voiles d'ombrage peuvent effectivement être une solution complémentaire pour les rues les plus exposées au soleil et au sous-sol encombré. Je signale que plus d'une centaine d'ombrières sont déjà présentes sur l'espace

public. Nous voterons donc pour ce vœu proposant l'expérimentation de voiles d'ombrage dans les rues les plus exposées au soleil. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, nous allons donc passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'ai pas très bien vu le vote du groupe Socialiste. Abstention. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

51. V152026026 – Vœu relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP par le déploiement de solutions mobiles de rafraîchissement, présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Daniel Georges Courtois, Catherine Ibled, Mathieu Luinaud, Sylvie Ceyrac, Jérôme Loriau, Inès Charles Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur Grégory CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Deuxième pan du Plan chaleur que nous proposons aujourd'hui à la sagacité générale qui s'adresse cette fois-ci au public senior qui, je le rappelle, est particulièrement exposé lors des épisodes caniculaires. Nous l'avons vu lors du dernier exercice où le SAMU et le 15 ont été submergés d'appels (+ 30 et 20 % respectivement). Il s'agit donc pour nous d'être très attentifs aux établissements sanitaires, aux EHPAD et aux établissements hospitaliers dans la mesure où le Maire de Paris est le président du conseil de surveillance de l'AP-HP et où il pilote aussi le CASVP. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que des budgets soient sanctuarisés dans celui de l'AP-HP dont il a la maîtrise, pour partie en tout cas, en mobilisant des ventilateurs et des appareils amovibles professionnels et ambulants, que ce soit dans les dispositifs AP-HP mais aussi dans les EHPAD. De la même manière que nous le proposons pour les établissements scolaires, nous souhaitons qu'ils soient sanctuarisés mais qu'il ait aussi des indicateurs de performance et là aussi nous souhaitons, comme l'a recommandé le Sénat il y a déjà près de 20 ans, que l'intégralité des établissements sanitaires et les EHPAD soient connectés au système thermique de ventilation et de climatisation de la Ville de Paris. Cela nous semble être une mesure évidente et de bon sens.

Monsieur le Maire : Fraîcheur de Paris. Merci. Pour répondre, Monsieur LORIAU et Madame CEYRAC.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous voyez ô combien notre vœu et nos propositions sont responsables. Nous ne proposons pas de reconstruire ou d'installer la climatisation dans tous les hôpitaux de l'Assistance publique hôpitaux de Paris. Nous avons un parc hospitalier vieillissant, hétéroclite, fait de constructions qui se sont succédé au cours des ans et il serait irresponsable de demander la climatisation rapide dans tous les établissements. Néanmoins, nous ne pouvons pas méconnaître l'épreuve extrêmement difficile que sont les périodes caniculaires à la fois pour les patients en termes de soins de base mais aussi pour les soignants. C'est la raison pour laquelle il nous semble indispensable d'une part qu'un état des lieux précis soit dressé et qu'en toute transparence il soit communiqué à la population et qu'un plan d'équipement immédiat de climatiseurs soit mis en place avant un plan plus ambitieux et dans le plus long terme de mise à niveau en termes de climatisation des hôpitaux lorsque cela sera possible.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Monsieur le Maire, je vais faire un petit bilan à date des établissements gérés par le CASVP dans le 15ème arrondissement. Déjà, je voudrais dire un mot sur le plan Reflex. Il s'agit d'une bonne idée en soi, mais il n'y a à peu près qu'un peu plus de 9 000 personnes sur tout Paris qui sont inscrites, ce qui n'est pas énorme, et nous n'avons aucune information dans le 15ème sur le nombre de personnes concernées, qui se sont inscrites, malgré les publicités que nous faisons régulièrement dans l'agenda des seniors et dans la

newsletter. Je pense donc que c'est un petit peu léger comme système. J'ai malheureusement eu aussi une personne qui m'a écrit récemment, me disant que nous gâchions beaucoup d'argent avec ce plan car lorsqu'elle était avec son père âgé, quelqu'un de Reflex a téléphoné, elle lui a dit que celui-ci n'allait pas bien du tout et on lui a répondu qu'on allait la rappeler dans une heure. Quand on l'a rappelée une heure après, les pompiers étaient là pour l'emmener à l'hôpital. Elle a donc trouvé que cela n'avait pas beaucoup d'intérêt. Je dois dire aussi que lors de la première période de canicule, comme le plan Reflex était pour juillet-août, il a fallu cinq jours pour que ce plan Reflex soit mis en action. Malgré cela, il y a eu tout de même la distribution de plus de 800 ventilateurs sur l'ensemble de Paris depuis le mois de mai. Il y a eu 28 signalements pour intervention en urgence du service de la Maison des solidarités, square Adolphe-Chérioux, plus des demandes de port de repas à domicile en urgence et des visites de courtoisie à domicile.

S'agissant des EHPAD du 15ème, je me suis rendue dans les deux. Il y a eu un problème de climatisation à un étage de Valsecchi mais cela fonctionne désormais. Il n'y a eu aucun décès, ni hospitalisation dans aucun des deux établissements. Leurs salles de restaurant sont rafraîchies et accueillent des personnes extérieures en cas de fortes chaleurs. Cependant, elles ne sont malheureusement pas répertoriées comme salles rafraîchies dans le système Reflex, ce qui est un petit peu dommage. Au niveau des résidences, une personne a été hospitalisée et est décédée par la suite à Oscar-Roty. Il y a vraiment une surveillance accrue de toutes les personnes vulnérables avec plusieurs passages journaliers du personnel. En général, même dans les EHPAD, toutes les heures au minimum, on leur offre de l'eau, on vient voir si cela va, etc. Les salons et les salles rafraîchies le sont 24 heures sur 24 à la demande des résidents dans les résidences autonomie du 15ème.

Les points de vigilance à l'heure actuelle se situent à la Quintinie où un moteur sur les quatre de la climatisation des salons est défectueux. Néanmoins, la climatisation fonctionne tout de même a minima. Une demande d'intervention est en cours. Il y a le restaurant qui est climatisé, club rafraîchi. À Vaugelas, ils sont en revanche en attente de la livraison de quatre ventilateurs supplémentaires et d'une climatisation mobile dans les jours à venir. J'espère que cela va aller assez vite. En revanche, le club Desnouettes a été fermé pendant les épisodes de fortes chaleurs au vu du bâti qui est tout de même difficile à rafraîchir et évidemment toutes les manifestations sportives et extérieures des clubs ont été annulées. Nous avions une manifestation « Tous dansons » avec les ateliers de danse des clubs du 15ème qui a été annulée à cause de la chaleur. Au sein de la Maison des solidarités, nous rappelons toutes les personnes accompagnées, repérées comme vulnérables par les travailleurs sociaux. Il y a une vigilance accrue aussi des agents qui reçoivent des personnes vulnérables l'après-midi. On leur dit déjà que la première chose est d'éviter de se déplacer l'après-midi. Cela paraît idiot, mais malheureusement c'est comme ça. Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ?

Monsieur le Maire : C'est bien là.

Madame CEYRAC : Oui, une seconde. Je voudrais tout de même remercier les professionnels qui interviennent dans les établissements du CASVP car ils sont très vigilants. Nous avons pu le constater. Vous êtes venu aussi avec moi, Monsieur le Maire. Toutefois, je suis beaucoup plus inquiète pour toutes les personnes qui vivent à domicile et qui sont seules. Et là, je pense qu'il y a tout de même quelque chose qui devrait pouvoir être fait. Je ne sais pas exactement comment, mais il s'agit vraiment d'un problème.

Monsieur le Maire : Merci de votre réponse. Y a-t-il des explications de vote ? Oui, Madame BRUHAT. Vous avez la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous partageons bien évidemment le constat de votre vœu. Les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents, plus intenses et ils mettent en danger les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées, les patientes et patients hospitalisés. Cependant, ce vœu passe à côté de l'essentiel. D'abord parce qu'il fait comme si la situation actuelle résultait

d'un manque d'anticipation de la Ville de Paris. Or la réalité, c'est que les établissements du CASVP disposent déjà de salles rafraîchies, que des protocoles sont activés en période de fortes chaleurs, que des renforts de personnels, une vigilance accrue sur l'hydratation et un accompagnement renforcé des résidents et résidentes se font. Surtout, ce vœu oublie la véritable cause du problème : des années de désengagement de l'État menant à un sous-investissement criant dans notre système de santé et dans l'adaptation au changement climatique : des hôpitaux vieillissants, des bâtiments mal isolés, des budgets de maintenance sacrifiés. Ce n'est pas avec quelques climatiseurs mobiles que l'on réparera des décennies d'abandon et les coupes budgétaires portées par la majorité présidentielle. La climatisation peut être une réponse ponctuelle dans certaines situations d'urgence, mais le tout clim n'est ni une solution durable, ni une stratégie d'adaptation au changement climatique. Le véritable bouclier thermique, c'est la rénovation globale des bâtiments : isoler, protéger les façades et les toitures, végétaliser les abords, adapter durablement nos établissements aux chaleurs de demain. C'est aussi redonner à l'hôpital public et aux établissements médico-sociaux les moyens d'investir plutôt que de leur demander de gérer l'urgence été après été. Ce sont ces investissements durables et robustes que nous devons prioriser dans le plan d'investissement de la mandature pour notre arrondissement plutôt que de multiplier les mesures de circonstance qui ne traitent pas les causes du problème. Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15ème s'abstiendra sur ce vœu. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Ce serait bien si cela était fait, effectivement. Madame ROY.

Madame ROY : Je vais être brève. Nous partageons exactement les mêmes constats qui viennent d'être énoncés à l'instant et le fait qu'il existe effectivement déjà des dispositifs mis en place par la Ville de Paris, notamment les salles rafraîchies. Et nous partageons également le constat sur le désengagement de l'État. Pour les mêmes raisons, nous nous abstiendrons donc également sur votre vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant vous proposer d'étudier de façon groupée deux vœux :

52. V152026027 – Vœu Maire de Paris relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens et à l'amélioration des conditions de circulation pour en améliorer la qualité du service déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Jean-Yves Pinet, Pierre-André Koch et les élus de la majorité du 15e

53. V152026028 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à un plan d'urgence « chaleur » dans les transports franciliens

Monsieur le Maire : Monsieur PINET présente le premier vœu.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Je dirais qu'un voyageur de bus, quand le bus roule, est un voyageur heureux. Le transport collectif ne doit pas être un oublié des politiques municipales et notamment des politiques municipales parisiennes. Pourtant, nous pouvons nous interroger quand la Ville se glorifie d'un rééquilibrage de l'usage public, comme nous l'avons vu dans les délibérations DVD 64 et 65. Nous pouvons lire dans la délibération DVD 65 « *qu'au tournant des années 2000, un rééquilibrage de l'usage public s'est opéré en faveur des piétons et des cyclistes préalablement au développement de nouveaux moyens de déplacement, etc. dans les années 2010.* ». On parle de tout un tas d'engins. À aucun moment, dans les délibérations, on ne parle du transport public de

surface. Nous avons certes les tramways, mais les bus font partie de la vie quotidienne de nombreux Parisiens et Franciliens, puisqu'il y a aussi des gens qui viennent à Paris pour travailler. Au lieu de fluidifier cette circulation des cars, on a engorgé et ces bus sont les victimes collatérales de la politique de la Mairie centrale depuis 2001. Nous le voyons sur les temps d'attente. Nous le voyons aussi sur les temps de trajet qui sont de plus en plus longs. Et comme cela est précisé dans le vœu, nous le voyons aussi sur cette vitesse commerciale qui n'a de cesse de baisser. Nous mettrons de côté les différents travaux parce qu'il y a des impératifs. Par exemple, est-ce que vous savez que nous sommes toujours sur la possibilité de livrer dans les couloirs de bus, donc de s'arrêter dans ceux-ci et d'empêcher les bus de circuler 19 heures sur 24 ? Il s'agit d'une réglementation parisienne. Nous avons vraiment l'impression que cette politique vers le transport collectif de surface est la grande oubliée. Je n'irai pas plus loin pour ne pas alourdir vu le nombre de vœux, mais voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Pour ne pas dépasser les deux minutes. Merci. Nous avons donc maintenant la présentation du deuxième vœu par Madame ROY. Vous avez deux minutes.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. La semaine du 22 juin dernier, Paris a connu un épisode caniculaire particulièrement exceptionnel avec des températures atteignant presque 41°. Cet épisode était surprenant par son intensité et sa durée. Il nous a malheureusement donné à voir ce que pourrait être notre ville dans les prochaines années. Une trajectoire que la Ville anticipe déjà notamment via son PLU bioclimatique, sa mission Paris à 50° et son Plan climat engagé depuis 2024. D'une certaine manière, cette canicule nous a rappelé la période du Covid : une vie à l'arrêt, des habitants retranchés dans des appartements transformés en véritables bouilloires attendant que les températures redescendent. Mais pour beaucoup, rester chez soi n'était pas une option, notamment pour les travailleurs du bâtiment, les aides à domicile, les personnels soignants, les personnes devant se rendre à un rendez-vous médical et aussi tous ceux qui dépendent quotidiennement des transports en commun : des étudiants, des personnes âgées, des ménages modestes, des salariés effectuant parfois deux heures de trajet par jour. Parmi eux se trouvent également des publics vulnérables, personnes âgées, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques. Or dans le même temps, le réseau francilien a subi de nombreuses perturbations (trains immobilisés, ralentissements, interruptions de trafic) qui ont multiplié les situations d'exposition à des températures dangereuses. Madame PECRESSE elle-même indiquait que les services anticipaient des températures pouvant dépasser les 60° au niveau des infrastructures ferroviaires. Face à cette réalité, nous demandons que la présidente de la Région Île-de-France élabore et rende public sans délai un plan d'urgence chaleur comprenant le déploiement accéléré de solutions de rafraîchissement dans les rames, l'installation de points d'eau et d'espaces de fraîcheur dans les gares, un dispositif renforcé d'information des voyageurs et un programme d'investissement dédié à l'adaptation du réseau au dérèglement climatique. Être élu, c'est faire la promesse de protéger nos concitoyens et sur ce sujet climatique, force est de constater que l'État a lourdement failli. La France a été condamnée pour inaction climatique alors même qu'elle fut l'un des pays fondateurs de l'accord de Paris. Alors que les alertes scientifiques existent depuis des années, le fonds vert a été diminué d'un tiers depuis sa création. En tant qu'élus locaux au plus près de nos concitoyens, prenons les mesures qui s'imposent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour la réponse, Monsieur Pierre-André KOCH.

Monsieur KOCH : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas revenir sur le premier vœu puisque notre collègue Monsieur PINET l'a parfaitement synthétisé. Je vais donc répondre à celui de l'opposition. Ce vœu est révélateur d'une double contradiction, une sur la forme et une sur le fond. La première concerne la forme. Une nouvelle fois, nous sommes saisis d'un vœu qui ne concerne absolument pas les compétences de notre arrondissement. Pas une seule demande n'est adressée à la Mairie du 15ème. Toutes les injonctions visent exclusivement la présidente de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités. Alors je

pose une question simple : si vous souhaitez interpeller la Région, pourquoi ne pas le faire au Conseil régional ? Pourquoi transformer systématiquement notre Conseil d'arrondissement en annexe du Conseil régional ? Nos habitants attendent de nous que nous traitions des sujets qui relèvent de nos responsabilités, pas que nous rejouions les débats de l'hémicycle régional.

Sur le fond, votre démonstration est tout aussi discutable. Personne ne nie que les épisodes de chaleur constituent un défi majeur pour les transports parisiens. Personne ne conteste non plus la nécessité d'adapter progressivement le réseau aux conséquences du changement climatique mais présenter la Région comme inactive est tout simplement faux, factuellement faux. Depuis 2016, sous l'impulsion de Valérie PECRESSE, Île-de-France Mobilités a engagé le plus vaste programme de modernisation des transports jamais réalisé en Île-de-France. Il s'agit de montants considérables investis pour renouveler les matériels roulants, moderniser les infrastructures, remplacer les trains les plus anciens, améliorer les systèmes de ventilation et accélérer l'arrivée de rames climatisées. Près de 1 200 trains neufs ou rénovés sont concernés et 6 500 bus et cars neufs mis en service depuis 2016. Ce sont des faits. Pourquoi ces investissements massifs étaient-ils nécessaires ? Parce qu'il fallait rattraper des années de sous-investissement accumulées lorsque la gauche dirigeait la Région, hors tramway. Pendant des années, le réseau a vieilli. Les matériels ont été renouvelés trop lentement et les besoins d'investissement ont été repoussés. Aujourd'hui, vous déplorez les conséquences de choix dont vous portez une large part de responsabilité.

Mais il y a plus : votre vœu réclame aujourd'hui un déploiement accéléré de la climatisation. Très bien. Mais pendant des années, les Écologistes ont expliqué que la climatisation était énergivore, qu'elle n'était pas souhaitable, qu'il fallait privilégier la ventilation naturelle et les solutions dites passives. La réalité est parfois plus complexe. La nouvelle gare de Nantes, souvent présentée comme un modèle de conception bioclimatique, a été confrontée à de fortes difficultés lors des épisodes de canicule, nécessitant des adaptations en urgence de la part de la SNCF. Cela rappelle une réalité simple : le confort des usagers doit toujours primer sur les postures théoriques. Nous préférons une écologie du résultat, pas une écologie des discours. Cette vision idéologique a longtemps freiné les débats sur l'équipement des transports. Aujourd'hui les mêmes viennent reprocher à la Région de ne pas aller assez vite. Il y a là une contradiction que chacun pourra apprécier.

Enfin, vous demandez un plan d'investissement spécifique, mais ce plan existe déjà. La Région est précisément en train de dérouler ce plan depuis plusieurs années. Vous demandez finalement ce qui est déjà en cours. Selon un rapport du Sénat, la Région investit des montants sans précédent dans l'adaptation du réseau. Entre 2015 et 2023, les dépenses d'investissement d'Île-de-France Mobilités ont presque quadruplé. Le programme d'investissement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités prévoit des dépenses cumulées de 32 milliards d'euros d'ici 2033. Plus de 60 % de ce programme, soit 20 milliards d'euros, concernent des investissements dans le matériel roulant, le reste est pour la modernisation des infrastructures, l'amélioration des équipements techniques, l'adaptation aux fortes chaleurs et la préparation du réseau aux défis climatiques. Ces investissements sont en cours et se poursuivront dans les années à venir. Nous partageons naturellement l'objectif d'offrir aux Parisiens des transports plus fiables, plus confortables et mieux adaptés aux épisodes de chaleur. En revanche, nous refusons les procès d'intention, les approximations et les réécritures de l'histoire. On ne peut pas d'un côté oublier les années de sous-investissement dont la gauche est comptable et de l'autre faire comme si rien n'avait été entrepris par Valérie PECRESSE et Île-de-France Mobilités.

La différence entre nous est finalement assez simple : vous raisonnez à partir d'une idéologie, nous raisonnons à partir des besoins des Parisiens et plus généralement des Franciliens. Les usagers n'attendent pas des postures, ils attendent des résultats, des trains qui circulent, des rames plus modernes, des gares plus confortables. C'est précisément ce que la Région met en œuvre depuis près de 10 ans. Pour toutes ces raisons, notre majorité votera contre ce vœu. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a une explication de vote sur le vœu de la majorité municipale.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Nous voulions réagir sur quelques points de votre vœu. Par rapport au plan de fluidification des bus, nous ne pouvons qu'y souscrire, mais Emmanuel GREGOIRE a annoncé un Plan bus express avec un passage des bus toutes les cinq minutes aux heures de pointe. Cela concerne notamment les lignes 80 et 62 de notre arrondissement. Surtout pour améliorer la circulation des bus, il faut surtout réduire la circulation automobile. Au-delà de cela, il faut aussi aménager des pistes cyclables pour désencombrer les 235 km de couloirs de bus à Paris. Par rapport au plan de végétalisation et d'ombrage aux terminus, cela nous semble être du bon sens, mais je pense que la Ville de Paris met également des abribus couverts dès qu'elle le peut, ainsi que des arbres. Nous ne comprenons donc pas totalement ce point. Par rapport à la mise à disposition de fontaines pour les agents RATP, nous ne comprenons pas non plus ce point parce que les employeurs sont déjà obligés de fournir de l'eau...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, cher collègue, est-ce que vous pourriez éviter de toucher votre micro car cela fait des interférences ? Merci.

Monsieur SALETTES : Pardon. Les employeurs sont déjà obligés de fournir de l'eau proche des postes de travail et il y a déjà dans des stations de métro, le déploiement de fontaines à eau via Île-de-France Mobilités, là où siège également la Ville de Paris ; je le rappelle. Par rapport à votre attaque contre les Écologistes, je veux bien que nous parlions des Écologistes. Nous pouvons revenir aux années 2000 tant qu'à y être, mais la climatisation est une mesure d'urgence, pas une mesure de planification écologiste. Je rappelle que dans les années 2000, des élus ici s'opposaient et s'enchaînaient contre la création des pistes cyclables. Je ne sais donc pas qui était le plus précurseur en matière d'écologie. Je vous remercie. Pour cela, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Vous avez juste fait une petite confusion : je me suis enchaîné à un arbre parce que votre adjoint aux espaces verts, qui était un adjoint Vert d'ailleurs, avait décidé de couper 130 arbres sur le site du tramway, dont des arbres centenaires. Je me suis donc effectivement enchaîné à un arbre, mais ce n'était pas sur une piste cyclable. Il s'agissait d'un arbre.

Monsieur SALETTES : Il y avait aussi boulevard Pasteur.

Monsieur le Maire : Non. Je ne me suis pas enchaîné boulevard Pasteur. Non, je ne vais pas m'enchaîner chaque jour. Il faut s'enchaîner modérément et en temps utile. Est-ce qu'il y a une autre explication de vote ? Non. S'il n'y en a pas, je vais soumettre ces deux vœux à votre vote.

Le vœu 52 avec un avis favorable de l'exécutif : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La gauche, abstention. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Le vœu 53 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est rejeté à la majorité.

54. V152026029 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la réorganisation des temps de travail adaptés aux épisodes caniculaires et à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé·es

Monsieur le Maire : Monsieur LEHOUX le rapporte.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, sous l'effet de la dérive climatique, les épisodes de canicule sont amenés à se produire à nouveau à Paris et a fortiori dans le 15ème. Nous le savons, ils seront de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. Pourtant, quand il fait 40°, des milliers de personnes continuent de travailler à Paris malgré les risques. Certaines et certains dans des conditions insoutenables : les livreuses et les livreurs, les aides à domicile, les agentes et les agents d'entretien, les ouvrières et les ouvriers du bâtiment et tant d'autres. Beaucoup n'ont tout simplement pas le choix et sont mis en danger. Alors puisque le climat change, nous le disons, nos droits doivent changer aussi. Nous appelons donc la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris à interpeller le gouvernement pour que le code du travail soit modifié et qu'un bouclier social climatique soit mis en place le plus rapidement possible, comprenant une adaptation de l'organisation du travail en cas de canicule et quand celle-ci est impossible, un droit de retrait, à porter également un plaidoyer spécifique pour les travailleuses et travailleurs des plates-formes comme Uber Eats ou Deliveroo, en demandant une suspension sans perte de revenus de ces services non essentiels en périodes de canicule, mais aussi que soit renforcée la communication auprès des particuliers et restaurateurs afin de limiter les efforts physiques et garantir un accès à l'eau et à la fraîcheur des livreuses et des livreurs. Nous appelons également la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris à montrer l'exemple en s'appuyant sur l'expérience des canicules de mai et de juin pour réviser le plan d'urgence canicule afin de s'assurer qu'il permette d'adapter immédiatement les horaires, les rythmes et les conditions de travail des agentes et des agents de la Ville de Paris les plus exposés sur le terrain, en sanctionnant les entreprises ne respectant pas les règles d'aménagement du travail et en expérimentant la mise en place d'un congé climatique entièrement pris en charge pour les agentes et les agents de la Ville de Paris si leur sécurité ne peut être assurée sur leur trajet vers et sur leur lieu de travail lors d'événements climatiques extrêmes. Voilà, chers collègues, des propositions concrètes pour conjuguer sécurité climatique et justice sociale. Nous vous appelons donc à les soutenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEHOUX. Il y a maintenant la réponse de Monsieur Grégory CANAL.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire de me laisser la parole sur ce document qui ressemble davantage à un tract électoral qu'à un vœu sérieux et j'ose espérer que durant l'année qui va s'écouler et qui nous rapproche de l'élection présidentielle, nous n'allons pas passer chaque conseil d'arrondissement à décliner les propositions les plus loufoques de la part des candidats nationaux. Cela étant dit, je me permets de mettre sur la table une considération technique mais qui a tout de même sa valeur : ni le Conseil d'arrondissement, ni le Conseil de Paris n'ont la compétence en termes de droit social, fort heureusement, car les propositions les plus superflues et les plus surprenantes en tout cas trouveraient écho au sein de cette enceinte ou plutôt celle du Conseil de Paris. Fort heureusement, nous n'aurons pas à aller plus loin qu'au-delà de ce vœu.

Cela étant dit, je veux tout de même rappeler, mon cher collègue, que nous sommes évidemment tous attentifs aux conditions de travail des agents de la Ville de Paris et d'ailleurs de tous les travailleurs à Paris. Les conditions caniculaires sont, en effet, des freins assez importants dont il faut tenir compte. Toutefois il y a une différence entre aller dans la facilité en octroyant un congé climatique... Et d'ailleurs quelles sont les conditions de prise en charge et qui paye ? Vous vous êtes bien gardés d'aller là-dessus pour nous expliquer comment cela fonctionne d'un point de vue tout à fait pratique. Au demeurant, je pense qu'il est plutôt de bon aloi de considérer qu'il s'agit en fait d'une adaptation simple qui peut d'ailleurs se faire à droit constant des conditions de travail comme cela existe dans toutes les villes du Sud de l'Europe et qu'il n'y a pas besoin de légiférer ni d'employer un pouvoir réglementaire dérogatoire. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, c'est, il me semble, votre propre maire, Emmanuel GREGOIRE, qui indique l'exemple de Séville et de son adaptation. Il ne me paraît donc pas exorbitant de droit commun. Au demeurant, je voudrais tout de même signaler ici, car il faut le rappeler, que les agents de la Ville de Paris sont ceux qui travaillent le moins en France. Alors que le temps moyen de travail est de 37 heures en

France, nous sommes à moins de 35 heures à la Ville de Paris. Contrairement à ce que l'on dit, on n'applique pas les 35 heures à la Ville de Paris ou en tout cas on les applique de manière insincère et ce n'est pas rien de le dire. Je rajoute à cela qu'en Europe, la France n'a pas le temps de travail le plus élevé et il faut aussi en tenir compte.

Dernier élément qui n'est tout de même pas des moindres, tout ceci a tout de même un coût et tout ceci a un impact sur les usagers car il ne faut pas oublier qu'au bout de la chaîne, ceux qui vont payer la facture au sens propre du terme seront les usagers du service public qui ne pourront plus disposer à des horaires convenables de crèches, d'accès à un service de la mairie, accès à tous les services publics que doit dispenser la Ville de Paris qui en a un nombre très conséquent et il faut penser à eux. C'est la raison pour laquelle il nous semble de mauvais aloi d'aller sur cette facilité-là. Tout ça pour nous faire oublier tout simplement l'incurie de la Ville de Paris qui, en effet, se pavane dans le déclaratif au lieu et on le voit bien tout au long de ce conseil d'arrondissement d'avoir pris les mesures à temps qui nous auraient permis d'anticiper cette séquence, comme l'a justement relevé le Sénat en 2004. Il ne sert donc à rien de pleurer sur les conséquences, regardez plutôt les causes.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé tous ces éléments. Est-ce qu'il y a une explication de vote ? Oui, du groupe Socialiste qui ne s'est pas associé à ce vœu. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Étant donné la gravité de la situation caniculaire que nous avons connue fin juin et compte tenu des prochains jours à venir qui vont être très chauds, nous ne pouvons que partager votre constat, votre analyse de la situation. Épuisement, déshydratation, malaise ou coup de chaud, les risques sont très élevés pour la santé des travailleurs et travailleuses dans cette période. Effectivement aujourd'hui dans le code du travail, il n'existe pas de seuil de température entraînant automatiquement l'arrêt de travail. En revanche, les employeurs ont des obligations de prendre des mesures nécessaires pour adapter l'organisation du travail pouvant aller jusqu'à la suspension des activités. Les personnels en première ligne qui assurent la continuité du service public sont encore plus exposés. Nous les remercions sincèrement de leur engagement sans faille. Je partage complètement votre dernier attendu sur les travailleurs uberisés. Ces livreurs sont des travailleurs précaires, majoritairement non-salariés, soumis à des conditions de travail pénibles et dangereuses, pas du tout accompagnés et d'ailleurs les plates-formes ne devraient pas s'exonérer de leur responsabilité comme employeur vis-à-vis de ces livreurs.

Pour pouvoir adopter ce vœu, nous proposons des amendements. Dans l'attendu n° 1, il existe déjà un plan de continuité d'activité qui est mis en place par la Ville de Paris lors de l'activation notamment de l'échelon rouge canicule avec notamment des aménagements d'horaires et cela permet la continuité du service public.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous proposez comme modification ?

Madame ROY : Nous demandons... Attendez, je me remets sur le texte du vœu.

Monsieur le Maire : C'est que la Ville de Paris interpelle officiellement...

Madame ROY : Le gouvernement pour que soit renforcé le code du travail afin de mieux protéger les travailleuses et les travailleurs et notamment en y inscrivant... Attendez, j'essaye de voir ma phrase.

Monsieur le Maire : Un seuil de température maximal.

Madame ROY : Non, nous enlevons cela. Notamment en inscrivant la possibilité d'actionner une organisation de travail adaptée aux fortes chaleurs.

Monsieur le Maire : Vous pouvez répéter ? C'est donc notamment en y inscrivant...

Madame ROY : Notamment en y inscrivant la possibilité d'actionner une organisation des temps de travail adaptée aux fortes chaleurs.

Monsieur le Maire : Et donc vous supprimez tout le reste du paragraphe ?

Madame ROY : Oui. Et je demande aussi que soit enlevé le deuxième attendu étant donné que cela est déjà mis en place par la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : C'est « *dans le cadre des compétences de la Ville de Paris, le plan d'urgence travail canicule soit déployé.* ». Vous supprimez ce considérant n° 2.

Madame ROY : Oui. Et, désolée, j'ai fait un peu dans le désordre, mais je voulais ajouter quelque chose dans l'amendement 1. Je voulais ajouter une phrase après « *que la Ville de Paris interpelle officiellement le gouvernement pour que soit renforcé le code du travail afin de mieux protéger les travailleuses et travailleurs.* ». Je voudrais que soit ajouté le fait que le gouvernement soit interpellé pour lancer une concertation avec les organisations syndicales et un dialogue social au plus près du terrain.

Monsieur le Maire : Après travailleuses et travailleurs et pour lancer...

Madame ROY : Une concertation avec les organisations syndicales et un dialogue social au plus près du terrain.

Monsieur le Maire : Dans le premier considérant.

Madame ROY : Oui, parce qu'il y a la loi mais la concertation et le dialogue syndical sont essentiels. Merci.

Propos hors micro de Monsieur CANAL.

Monsieur le Maire : Oui, c'est adressé à la Ville de Paris. Donc, Madame ROY interpelle la Ville de Paris pour que la Ville de Paris interpelle le gouvernement.

Madame ROY : La Ville de Paris doit interpeller le gouvernement.

Monsieur le Maire : Attendez, on recommence. Le premier considérant : Que la Ville de Paris...

Madame ROY : Vous ne voulez pas que je vous envoie un mail ?

Monsieur le Maire : Oui, voilà. Merci. Maintenant, réponse du groupe Écologiste et Solidaire.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. L'ensemble des propositions d'amendements est accepté par notre groupe.

Monsieur le Maire : OK. Vous auriez fait cela avant, nous aurions gagné du temps. Je le soumets donc à votre vote, mes chers collègues, avec un avis défavorable de l'exécutif, bien sûr. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? Abstention ? Il n'y en a pas.

Le vœu est rejeté à la majorité.

55. V152026030 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA le présente.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je serai rapide car il est tard et que nous avons tous chaud. D'ailleurs, il y a quelques heures,

Météo France a placé Paris et toute l'Île-de-France en alerte orange canicule à compter de demain midi.

Monsieur le Maire : Merci de cette bonne nouvelle.

Monsieur COSTAGLIOLA : Désolé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous restons dans l'ambiance.

Monsieur COSTAGLIOLA : Ce vœu part d'un constat simple : les épisodes de canicule ne sont plus des accidents climatiques exceptionnels, mais une donnée structurelle à laquelle notre Ville doit s'adapter avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables. La Ville de Paris a engagé des efforts importants pour transformer durablement l'espace urbain face à la chaleur : végétalisation, cours oasis, désimperméabilisation, rénovation thermique. Ces politiques de long terme sont indispensables, mais ne suffisent pas à répondre à l'urgence des pics de chaleur les plus intenses lorsque la vigilance orange voire rouge est déclenchée. Or, notre arrondissement abrite des équipements privés, climatisés de très grande capacité, largement sous utilisés à certaines périodes ; je pense notamment au Parc des Expositions de la porte de Versailles dont les halls représentent des dizaines de mètres carrés rafraîchis ou encore à l'espace de congrès de l'UIC-P disponible en dehors des périodes d'événements. Il est incompréhensible pour les Parisiennes et les Parisiens que de tels espaces demeurent fermés et climatisés à vide pendant qu'à quelques centaines de mètres des personnes âgées, des familles ou des personnes en situation de rue souffrent de la chaleur, faute de lieu où se rafraîchir. Ce vœu propose une mobilisation ponctuelle, proportionnée et temporaire de ces capacités déjà existantes dans une logique de solidarité et d'intérêt général lors des seuls épisodes les plus critiques. Concrètement, il demande que le gouvernement engage les évolutions législatives nécessaires pour permettre au Préfet de police en lien avec la Ville de mobiliser ces équipements en période de vigilance orange et rouge, que la Ville engage dès à présent un recensement opérationnel de ces sites et qu'un conventionnement volontaire avec leurs gestionnaires soit étudié afin que la mobilisation puisse être immédiate le jour venu. Je vous invite donc à voter ce vœu de bon sens et de solidarité. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Pour répondre, Monsieur Grégory CANAL.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à chaque fois qu'il y a une crise, c'est le concours Lépine de la mesure la plus surprenante, la plus loufoque et la plus irréaliste surtout. Évidemment, Monsieur COSTAGLIOLA, vous ne tranchez pas avec les habitudes que nous avons vues avec les élus de gauche, à savoir toujours les vieux tubes de la gauche radicale issue de la Convention montagnarde – et je vous fais éloge en vous disant cela – qui consistent toujours à avoir un sous-jacent en mettant en accusation une sorte de bouc émissaire, en l'occurrence les intérêts privés qui seraient soupçonnés de ne penser qu'à leur vénalité ou à leurs intérêts propres au détriment de l'intérêt général. Mais une chose est claire, qu'il soit modéré, temporaire, résiduel, etc., le principe de la réquisition nous est absolument aberrant et nous sommes totalement opposés à cette philosophie qui, je le rappelle, figure dans la déclaration des droits de l'homme, est un principe constitutionnel qui est sacré et qui ne mérite pas d'être mis à terre en raison de votre impréparation à des épisodes caniculaires comme celui-ci. Nous y sommes donc totalement opposés. Je serais tenté de vous dire que cela ne cachera absolument pas votre incurie, notamment cette distribution vraiment lamentable de 1 200 climatiseurs dans tout Paris à grand renfort de communication comme dans un pays sous-développé. C'est absolument une honte. Et je serais tenté de vous dire que, fort heureusement, vous avez rajouté quelques lignes à la fin de votre vœu qui mettent un petit peu d'honneur au parti que vous représentez, car vous n'avez manifestement pas oublié que vous étiez issus d'un parti de gouvernement, puisque vous nous proposez tout de même une sorte de conventionnement avec les opérateurs privés. Dieu soit loué. Car, en effet, il existe un autre procédé : ce n'est pas celui de la réquisition, c'est celui de la contractualisation. Malheureusement pour vous, il nécessite un

petit peu d'anticipation, ce dont vous êtes manifestement totalement dépourvus. Toutefois, il ne s'agit pas d'une raison pour verser comme cela dans la facilité. Pour toutes ces raisons, jamais nous ne nous plierons à cette doctrine fallacieuse de la réquisition.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a maintenant une explication de vote de Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore une fois, nous sommes saisis pour des demandes de recours à des procédures qui n'existent pas dans notre droit. Cela est devenu ici une habitude. La réquisition climatique – appelons-la ainsi – d'établissements privés n'existe pas dans notre réglementation. Effectivement, on parle de réquisition de logements vacants ou inoccupés prévue par le code de la construction ou de l'habitation. Mais vous réclamez toujours quelque chose qui n'existe pas. Une fois de plus – encore une fois de plus –, vous demandez à notre Conseil d'arrondissement d'exiger du gouvernement d'engager des évolutions législatives et réglementaires et là non plus, cela n'est pas de notre pouvoir de saisir le gouvernement pour qu'il agisse au niveau normatif. Je m'étonne que l'on veuille employer la réquisition, donc la contrainte, alors que les établissements privés ont aussi fait preuve de civisme pendant ces circonstances caniculaires. Dans les arrondissements et y compris dans le nôtre, certains ont accepté d'ouvrir à leur propre initiative des espaces rafraîchis, leurs espaces au grand public et cela s'est vu dans plusieurs établissements – je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire – par exemple au 64 rue de la Fédération avec l'EHPAD Korian qui a mis à disposition une salle tout à fait rafraîchie. Alors nous, je ne vais pas vous étonner, nous préférons le dialogue, la liberté qui n'est pas la négation de la responsabilité. Au contraire, les établissements privés peuvent aussi agir avec un esprit de responsabilité et je vais rappeler aussi cette maxime de notre chère République : la liberté est la règle et la restriction l'exception. Vous aimez la législation anticipation ou la réglementation fiction. Bah oui, vous aimez faire des simulations législatives, mais je crois savoir que lorsque l'on exerce un pouvoir de réquisition de logements vacants ou inoccupés, il y a toujours une contrepartie qui est l'indemnisation du propriétaire. Et cela, curieusement, cela ne fait pas partie du vœu. Vous n'anticipez pas ces contraintes financières et si vous recensez des habitations, puisque vous appelez à ce recensement, alors ayez aussi la franchise de demander les coûts de vos opérations, évaluez-en les conséquences. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons qu'émettre un avis négatif.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? La majorité.

Le vœu est rejeté à la majorité.

56. V152026031 – déposé par les élu.e.s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics du 15e arrondissement afin de lutter contre la précarité menstruelle

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT le présente.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la précarité menstruelle est un enjeu majeur de santé publique. En France, elle touche près de 4 millions de personnes et entraîne des conséquences concrètes sur la santé, la scolarité, l'égalité et la dignité. Pourtant ce sujet reste encore trop souvent invisibilisé. À Paris, des avancées ont été engagées, notamment avec la mise à disposition de protections périodiques gratuites dans certains établissements et lieux publics. Mais ces dispositifs restent encore trop inégalement répartis. Dans le 15ème arrondissement, par exemple, seuls deux points de

distribution sont aujourd'hui référencés et ils se trouvent tous deux dans des lieux privés. Notre objectif avec ce vœu est donc de poursuivre et d'amplifier cette dynamique. Nous demandons d'abord un état des lieux des dispositifs existants dans nos écoles et nos collèges afin de vérifier qu'ils sont réellement accessibles et correctement approvisionnés. Nous souhaitons également engager un dialogue avec les établissements pour favoriser la mise à disposition de protections périodiques de qualité accompagnée d'actions d'information et de sensibilisation envers les jeunes de notre arrondissement. Mais au-delà de ces premières mesures, c'est une ambition plus large que nous portons. Les protections périodiques devraient pouvoir être accessibles gratuitement dans l'ensemble des établissements scolaires publics et des équipements publics accueillant du public. La lutte contre la précarité menstruelle doit s'inscrire dans une politique publique ambitieuse et cohérente. Personne ne devrait renoncer à ses études, à son travail ou à ses activités faute d'accès à des protections périodiques. C'est le sens de ce vœu que je vous invite à soutenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre Madame Charlotte ROCHER.

Madame ROCHER : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment que nous sommes tous favorables à ce qu'aucune jeune fille ne manque des cours, faute de protections périodiques. Cependant, je me permets tout de même de vous faire remarquer que votre vœu est un peu incohérent et mérite des clarifications. D'abord sur la compétence, vous écrivez vous-même que les Mairies d'arrondissement ne disposent pas de la compétence directe en matière de gestion des collèges et cela est bien le cas. Cette politique relève de la Ville de Paris. Elle fait l'objet d'une dotation aux collèges votée en Conseil de Paris. L'état des lieux que vous demandez, c'est donc à la Mairie centrale et à vos propres services de le dresser. Et permettez-moi de trouver curieux que cela n'ait jamais été réalisé ou en tout cas jamais porté à notre connaissance alors que la généralisation dans les collèges publics a été annoncée depuis l'expérimentation dans le 10ème en 2019. Sur le fond, les collèges du 15ème disposent déjà à l'infirmerie de protections à destination des élèves. Nous pourrions même aller plus loin en citant le modèle des lycées. La Région Île-de-France a été précurseur en dotant l'ensemble de ces établissements de distributeurs gratuits. Valérie PECRESSE ne l'a pas juste promis, elle l'a vraiment fait. Par exemple, à la rentrée 2021, ce sont 100 % des lycées qui étaient équipés. La Région prend en charge à la fois l'installation des distributeurs et leur approvisionnement pour un budget d'un million d'euros par an. Concernant les écoles primaires, les directeurs ont déjà la possibilité d'en commander sur le budget pharmacie. Vous semblez blâmer notre action. Je suis ravie de vous apprendre que même à la Mairie du 15ème nous disposons de distributeurs depuis 2020.

Enfin une précision qui me tient à cœur : vous indiquez en citant le baromètre de Règles élémentaires que 36 % des filles ont déjà manqué l'école en raison de leurs règles. Cependant vous oubliez de préciser que parmi ces 36 %, 85 % des jeunes filles manquent l'école en raison de douleurs trop intenses. Ce chiffre n'a donc rien à voir avec la précarité menstruelle. Une jeune fille qui a accès à des protections et qui a tout de même trop mal au ventre pour aller en cours, ce n'est pas un problème de pouvoir d'achat mais un problème de santé, c'est-à-dire celui de l'endométriose, une maladie encore très méconnue et diagnostiquée bien trop tardivement. Jérôme LORIAU, adjoint à la santé dans le 15ème, est justement un des fers de lance pour la faire connaître. C'est sur ce terrain-là qu'une politique ambitieuse de la Ville serait attendue et pas dans un amalgame qui, en confondant les deux sujets, dessert au fond la cause de chacun d'eux. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. Nous avons d'ailleurs organisé plusieurs colloques ici sur l'endométriose et accompagné des marches contre l'endométriose avec Jérôme LORIAU, justement. Je vais soumettre ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

57. V152026032 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne

Monsieur le Maire : Madame ROY le présente.

Madame ROY : Notre vœu porte effectivement sur l'intelligence artificielle générative. Dans sa globalité, l'intelligence artificielle peut constituer une avancée technologique majeure qui peut représenter une source de progrès en termes de recherche, de santé, d'éducation, de création, de développement économique, mais à plusieurs conditions : que son déploiement s'accompagne de garanties fortes en matière de droits fondamentaux, de propriété intellectuelle, d'éthique, de confiance, mais aussi en termes d'impact sur l'emploi. Concernant l'IA générative, les modèles d'IA sont entraînés sur d'énormes volumes de textes, d'images, de musiques ou de traductions sans consentement des auteurs, sans rémunération, sans mention de leur travail. Ce manque de transparence empêche les créateurs d'exercer pleinement leurs droits ou d'être rémunérés. Cette situation non encadrée menace le droit d'auteur, les droits voisins ainsi que l'ensemble de la filière culturelle en menaçant les revenus des auteurs, des journalistes, des illustrateurs, des photographes, des traducteurs et de tous les autres créateurs.

Paris, capitale de l'innovation et aussi de la création, est particulièrement concerné par ces enjeux, notamment en raison de la forte concentration d'acteurs culturels sur son territoire ; le 15ème étant bien sûr également concerné. La Ville promeut tout à la fois l'innovation technologique et la protection de la création artistique. Elle est engagée dans la défense et la valorisation des droits des auteurs dans une logique de souveraineté culturelle. Elle défend également au niveau national, international un cadre réglementaire qui garantit la transparence des données d'entraînement, le respect du consentement des ayants droit et une rémunération équitable des créateurs, conformément aux principes du droit européen. C'est pourquoi nous proposons au Conseil du 15ème arrondissement de soutenir nos positions en termes de propriété intellectuelle, notamment que la Ville de Paris poursuive et renforce son soutien aux artistes, aux auteurs et aux structures culturelles de son territoire, veille à promouvoir une intelligence artificielle de confiance qui concilie l'innovation, la création et le respect des droits, garantisse dans sa commande publique comme dans ses politiques culturelles le respect du droit d'auteur ainsi que la juste reconnaissance et rémunération du travail de création, que nous prenions nos responsabilités, que nous prenions les devants en favorisant le dialogue social entre tous les acteurs (de la création, de la recherche, de l'innovation, de l'intelligence artificielle) afin d'encourager l'émergence de développement de pratiques respectueuses du droit d'auteur et de modèles d'innovation compatibles avec la création et que vous nous souteniez pour interpeller le gouvernement pour demander des mesures législatives qui garantissent la protection des auteurs et des artistes face à l'exploitation de leurs œuvres par les systèmes d'intelligence artificielle. Nous vous remercions.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. Pour répondre, Monsieur Raphaël VIGIER.

Monsieur VIGIER : Chers collègues socialistes de l'opposition, comment ne pas être d'accord avec le vœu que vous venez de présenter ? Il reconnaît de manière intelligente et équilibrée l'importance du développement de l'intelligence artificielle générative, mais également la nécessité d'en concilier l'essor avec le respect des droits des artistes, des auteurs et des créateurs dont notre ville et notre pays peuvent être si fiers. Néanmoins, au regard des compétences d'une Mairie d'arrondissement et de son action de proximité, comme l'a démontré encore ces derniers jours celle du 15ème arrondissement sous l'impulsion du maire, Philippe GOUJON, pendant la canicule, nous nous interrogeons. Pour, je cite votre vœu, « *interpeller le gouvernement pour demander des mesures législatives garantissant la protection des auteurs* », nous avons une suggestion à vous faire : demandez aux députés socialistes parisiens du nouveau Front populaire. Vous pouvez même élargir l'initiative aux parlementaires écolo-communistes avec qui vous siégez dans la majorité à l'hôtel de ville voire à vos partenaires de coalition du nouveau Front populaire

de la France insoumise. Je note, par ailleurs, qu'à l'époque où l'actuel maire de Paris était député socialiste à l'assemblée, il y a à peine plus de trois mois, vous n'avez pas choisi de proposer de tels textes de soutien à la protection des auteurs, ni dans votre niche parlementaire, ni dans les diverses initiatives transpartisanes qui existent à l'Assemblée nationale. Et il est enfin regrettable que vous ne mettiez pas davantage votre zèle à interpeller le gouvernement pour demander des mesures législatives pour garantir la protection des enfants, par exemple dans le périscolaire. Là, cela serait très utile.

Protestations de plusieurs élus.

Monsieur VIGIER : Notre groupe de la droite et du centre se prononce donc contre votre démarche de détourner la Mairie du 15ème arrondissement de ses compétences de proximité au service des habitants mais pour votre vœu, l'avancée technologique majeure que constitue l'intelligence artificielle ne devant pas avoir pour corollaire la précarisation de la création.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a maintenant une explication de vote de Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, pour le remercier de m'avoir identifié aux Montagnards, je vais prendre par surprise mon collègue Grégory CANAL en défendant une propriété privée : la propriété intellectuelle. La protection de leurs créations est une préoccupation majeure des artistes, qu'ils soient écrivains, peintres, réalisateurs, plasticiens, dans le contexte de l'intelligence artificielle. Vous avez peut-être entendu le réalisateur Hayao MIYAZAKI qui s'opposait à ce que les œuvres du Studio Ghibli soient plagiées par des modèles d'IA générative alors que les filtres permettant d'imiter son style pullulent encore sur les applications grand public. Depuis une dizaine d'années, les GAFAM ont instauré un pillage systématique de toutes les œuvres humaines, quelle que soit la nationalité de leur auteur, protégées ou non par le droit d'auteur ou tombées dans le domaine public. Elles ont pu entraîner leur modèle d'IA générative en détournant l'exception à des fins de recherches scientifiques prévues par le code de la propriété intellectuelle et diverses normes internationales. Mais en premier lieu, ce pillage n'est pas un dommage collatéral des modèles d'IA générative, il est consubstantiel à leur développement. Les modèles d'IA ne peuvent atteindre et maintenir leurs performances techniques sans être entraînés sur un corpus gigantesque d'œuvres. Le principe d'un droit d'opposition effectif de la part des créateurs titulaires des droits est également illusoire. Une fois qu'un modèle a été entraîné à votre insu sur vos œuvres, vous ne pouvez pas réellement retirer celles-ci de la mémoire du modèle comme s'il suffisait de supprimer des fichiers sur un disque dur. Ainsi, promouvoir une intelligence artificielle de la confiance dans le contexte technique et juridique actuel nous paraît passer à côté des enjeux de cette technologie. En dernier lieu, sur le plan des ressources, si le *deep learning*, l'apprentissage machine et les réseaux de neurones artificiels sont des technologies de rupture effectivement susceptibles d'aider la société à surmonter de nombreux défis, la génération de vidéos projetant les déboires romantiques d'une salade de fruits, quand elle nécessite l'implantation d'immenses *data centers* et la consommation de quantités délirantes d'eau, d'électricité et de bande passante ne me paraît pas être une révolution de la créativité. Au sein du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15ème, il nous paraît important que toute délibération sur le sujet de l'IA générative cerne bien ces deux enjeux : le pillage des ressources physiques et intellectuelles de l'humanité. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de vos explications de vote. Maintenant, nous allons passer au vote sur ce vœu avec un avis favorable de l'exécutif selon l'expression de Monsieur VIGIER. Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe Écologiste et Solidaire.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

58. V152026033 – Vœu des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à l'information et à l'association de l'ensemble des élu.e.s du Conseil du 15e arrondissement en période de crise

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN le présente.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Une crise est toujours un moment de vérité. Elle révèle notre capacité à protéger les habitants, mais elle révèle aussi notre manière de gouverner. Quand une canicule, une inondation, une crise sanitaire touche notre arrondissement, les habitants ne regardent plus les étiquettes politiques, ils attendent simplement que tous leurs élus soient mobilisés. Parce qu'en période de crise, personne ne détient seul toute la connaissance du terrain. Nous sommes chaque jour en lien avec les écoles, les associations, les commerçants, les professionnels de santé, les habitants. Cette connaissance est une richesse. Elle doit être partagée. Or lors du récent épisode canicule, les élus du Conseil d'arrondissement, les élus du 15ème n'ont pas été informés des mesures mises en œuvre et je le regrette parce que lorsqu'un élu n'est pas informé, ce n'est pas seulement un élu qui est tenu à l'écart, ce sont les habitants qu'il représente qui perdent un relais. Nous aurions pu a minima être informés et a maxima être associés ; associés non pas pour décider à la place des services mais pour faire remonter les besoins des écoles, les situations de fragilité, les initiatives des associations, les difficultés rencontrées sur le terrain. C'est pourquoi nous formulons une demande très simple : que l'ensemble des élus soit réuni dès l'activation d'un plan canicule ou de toute autre crise majeure, que nous recevions tout au long de la crise une information régulière sur les mesures mises en œuvre comme le maire de Paris l'a déjà fait avec les maires d'arrondissement et qu'un véritable retour d'expérience soit organisé une fois la crise terminée, par exemple en Conseil d'arrondissement. C'est d'ailleurs le choix qu'a fait la Mairie du 10ème en réunissant tous les élus pendant la crise puis en organisant ensuite un débat en Conseil. Rien ne nous empêche de faire de même dans le 15ème parce que la meilleure gestion de crise, ce n'est pas celle qui mobilise le moins les élus, c'est celle qui mobilise le plus l'intelligence collective. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions que nous pourrions parfaitement reprendre à notre compte à l'intention de l'exécutif parisien que vous représentez d'ailleurs dans cette assemblée puisque ce dernier est aux premières loges, interlocuteur privilégié de l'Etat, de ses représentants (la préfecture de région, la préfecture de police, l'ARS, etc.) de façon multi-quotidienne pour informer les élus de la situation et des décisions prises. Il peut s'appuyer sur une armée de fonctionnaires – c'est le moins que l'on puisse dire – et des services administratifs et techniques dont la Mairie du 15ème, je le rappelle, est totalement dépourvue. Zéro service technique, zéro service administratif. Qui mieux que le Maire de Paris peut, par exemple, porter la parole sur la situation des hôpitaux parisiens, comme l'a dit tout à l'heure mon excellent collègue, premier adjoint, puisqu'il est président du conseil d'administration de l'AP-HP ? Je pense qu'il a un peu plus d'informations que nous sur le sujet. Et pourtant, aucune information, aucune consigne reçue de la Mairie centrale en une semaine de canicule autrement que par les échanges que j'ai pu avoir avec les responsables des hôpitaux du 15ème. Je ne sais pas quelle a été la nature des actions menées par la Mairie de Paris vis-à-vis des hôpitaux de l'AP-HP, à part les quelques éléments que j'ai eus du 15ème. Il ne m'a pas non plus sauté aux yeux que le maire de Paris ait convoqué sous 48 heures, comme vous le recommandez, l'ensemble des membres du Conseil de Paris ; à moins que j'aie eu un oubli, une défaillance. Je parle sous le contrôle d'un certain nombre...

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Monsieur le Maire : Ah bah oui, les maires d'arrondissement, mais pas les élus. Pas la totalité des 163 conseillers de Paris, notamment pas de l'opposition. Ici, nous avons d'ailleurs le président d'un groupe d'opposition qui attend toujours d'être convié par le maire de Paris pour avoir une information sur la canicule et sur ce qui se passe. Mais enfin bon, je le dis au passage. Donc aucune association de l'opposition parisienne dans ces prises de décision,

comme vous le réclamez au maire du 15ème. Vous êtes plus royaliste que le roi ! Il ne m'a pas non plus semblé que le maire de Paris ait convoqué les membres du Conseil de Paris ; je l'ai dit. Seuls les maires d'arrondissement, vous l'avez dit, ont été convoqués. Deux visioconférences. Il ne s'agit pas d'une tous les jours, mais deux en 15 jours, tout de même, de 45 minutes chacune les 15 et 26 juin. Les maires d'arrondissement, uniquement, même pas les présidents de groupe. Elles nous ont certes permis d'exposer les problèmes rencontrés localement – nous avons pu nous exprimer – mais n'ont pas permis de renforcer notre action au regard des décisions qui auraient pu être prises par l'exécutif. En tout cas, je ne l'ai pas constaté dans le 15ème. Le changement de doctrine, par exemple, aussi soudain que bienvenu en l'espèce, du maire de Paris sur la climatisation, qui était un mot tabou, un mot interdit dans la novlangue d'une époque révolue, n'a jamais été concerté ni avec l'opposition parisienne, ni avec les maires d'arrondissement ; en tout cas, pas ceux de l'opposition. Il y a peut-être eu des réunions entre le maire de Paris et les maires de sa famille politique, ce qui serait naturel d'ailleurs, mais pas avec nous. Nous avons appris tout cela par voie de presse, même les maires d'arrondissement, tout comme d'ailleurs les directions centrales et les services déconcentrés. Là, nous étions en bonne compagnie.

Et contrairement à ce que vous indiquez dans votre deuxième alinéa « *Considérant que la Ville de Paris met en œuvre lors des situations de crise des dispositifs spécifiques mobilisant notamment les services déconcentrés de la Ville (CASPE, services sociaux)* », la CASPE du 15/7 ne disposait d'aucune information sur la livraison des fameux climatiseurs monoblocs qui ont non seulement tardé à arriver, souvent à la fin de la canicule, malheureusement – mais enfin, c'est toujours mieux que rien – mais sont parvenus dans un désordre indescriptible et avec une efficacité limitée comme cela a été rappelé par Chantal ROLGEN quand elle a exposé la situation dans les écoles voire dans les crèches et comme cela a également été dit par Charlotte DESROUSSEAUX. Il y a eu quand même pas mal de cacophonie dans les services déconcentrés, ballottés d'un communiqué de presse à des notes souvent contradictoires.

Pour sa part, la Mairie du 15ème s'est mobilisée, avec assez peu de moyens d'ailleurs, dès le déclenchement du niveau rouge, un peu comme elle l'avait fait lors de la pandémie avec d'ailleurs pas beaucoup d'aide de la Mairie centrale à l'époque. J'ai réuni, oui, les chefs de services déconcentrés – je pense que c'était cela, l'urgence absolue – pour partager la maigre information dont je disposais, recueillir leurs avis sur les problématiques rencontrées, les moyens à déployer pour y remédier. Vous réclamez que les élus du 15ème soient destinataires pendant toute la durée de la crise des décisions prises par les services déconcentrés, mais ces derniers reçoivent leurs consignes – je vous l'assure – de la Mairie centrale directement, parfois même – je dirais même assez souvent – sans nous en avertir, nous, Mairie du 15ème, malgré la territorialisation, malgré l'horizontalité proclamée dans les discours. Nous sommes loin des discours en ce qui concerne cette affaire. Nous avons donc essayé avec nos faibles moyens d'informer au mieux les habitants du 15ème en priorité – je pense que ce sont eux qui étaient concernés – avec les moyens de communication dont nous disposons. Par exemple, à la Mairie du 15ème, j'ai zéro attaché de presse, zéro service de communication, à comparer peut-être avec les 200 personnels de la direction...

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Monsieur le Maire : Non, vous en avez 200, vous. (...) Les 200 personnels de la direction de la communication de la Mairie centrale. Dès le déclenchement par l'État du niveau de vigilance orange, la Mairie du 15ème a commencé à diffuser sur ses réseaux des messages d'alerte sur les conditions climatiques en cours, sur les bonnes pratiques pour réduire les risques, communication renforcée au niveau rouge. L'information du public a été diffusée dans une *newsletter* – ce sont les moyens dont nous disposons – complète, élaborée par mon cabinet, que je remercie, à partir d'éléments glanés auprès des services de l'État, des directions centrales, municipales mais aussi au travers des réseaux sociaux générés par la Mairie.

Pour les salles accessibles au public, il est vrai que la salle des mariages de la mairie a été très fréquentée tout au long de l'épisode caniculaire, à la limite de la saturation, d'ailleurs :

entre 150 et 200 personnes par jour. Nous avons d'ailleurs mobilisé des volontaires civiques. Nous avons également équipé en climatiseurs une seconde salle, la salle Necker en rez-de-chaussée. Nous allons aussi équiper les salles Vaugirard et Saint-Lambert, plus accessibles que celle des mariages, parce qu'a fortiori nous sommes obligés, d'une part, d'interrompre les présences lorsqu'il y a des mariages et, de surcroît, un des ascenseurs est tombé en panne. Il vaut donc mieux que ce soit au rez-de-chaussée. Les vitres de la mairie seront équipées fin juillet d'un film de protection solaire permettant de gagner quelques degrés de température pour le bien-être des agents municipaux qui ont suffoqué, il faut bien le dire – je parle sous le contrôle de la direction générale des services –, pendant une semaine, mais aussi du public avec une mairie qui reçoit tout de même, je le rappelle, environ un millier de visiteurs par jour. La MVAC, que vous évoquiez dans une précédente intervention, est une fournaise et donc nous allons, sur nos propres budgets, l'équiper dès cette semaine d'un ou deux climatiseurs split pour le public et les agents et apposer un film de protection solaire sur les baies vitrées. Idem pour la maison communale rue Violet qui bénéficiera dans quelques jours d'un climatiseur permettant d'accueillir dans une de ses salles le public fragile lors des prochains événements caniculaires. La médiathèque Yourcenar, pourtant considérée comme un lieu de fraîcheur, à juste titre d'ailleurs, a connu plusieurs journées de fermeture pendant la canicule à cause des pannes. Elle verra son système aujourd'hui défaillant révisé et remplacé si le besoin s'en fait sentir. Idem pour le conservatoire, pourtant rouvert il y a un an après de longs travaux. Un diagnostic nous permettra de voir ce qu'il y a lieu de faire pour le rendre totalement opérationnel lors des prochaines canicules, puisqu'il est tombé en panne lui aussi. Je ne parle pas des piscines municipales qui n'ont pas tenu leur rôle – c'est le moins que nous puissions dire – puisque, après avoir eu la fermeture de Blomet, nous en avons deux nouvelles qui ferment en ce moment même. Il est vrai, vous avez eu raison de le souligner, que l'ouverture H 24 des espaces verts a quasiment parfaitement joué son rôle, profitant au public sans problème excessif recensé. Nous étudierons à la rentrée la possibilité de créer des îlots de fraîcheur de proximité, idéalement dans chacun des 10 quartiers.

Pour les crèches et écoles, là aussi, nous avons eu affaire à des bouilloires. Force est de constater que les climatiseurs dont la Ville de Paris a doté chaque école, modèle monobloc, n'étaient pas assez puissants pour réfléchir réellement une salle par établissement. C'était suffisamment puissant pour rafraîchir une chambre à coucher mais pas un préau et pas une salle de classe. Nous sommes en train de faire établir avec beaucoup de difficultés par mon cabinet la liste des écoles et des centres de loisirs et des crèches de regroupement ouverts tout l'été pour les doter de climatiseurs split, arrivés tout juste ce matin. Nous les avions commandés sur notre propre état spécial. Il y a même eu des vols de climatiseurs. Comment peut-on voler des climatiseurs dans une crèche ? Cela est absolument ignoble, ignominieux. C'est ce qui s'est passé à la crèche Quintinie : six climatiseurs volés la nuit dernière. J'ai demandé à la CASPE – en vain pour l'instant, mais je pense que cela va pouvoir se faire – de rapatrier dans les centres de loisirs et les crèches de regroupement tous les climatiseurs monoblocs installés dans les écoles puisqu'elles sont fermées, l'année scolaire s'étant achevée. Les centres de loisirs et les crèches ouverts vont par ailleurs être équipés par la Mairie d'arrondissement aussi, fin juillet, de films de protection solaire qui permettront de réduire la température parce que la SLA me dit qu'elle n'est pas capable de le faire avant l'automne, par exemple, ce qui serait un peu tard tout de même, pour l'hiver. Dès la rentrée, nous équiperons aussi au fil des mois chacune des écoles et des crèches municipales du 15ème de ces films et de stores, évaluerons les besoins individuels de climatiseurs qui seront livrés pendant cette période pour être opérationnels lors des prochaines grosses chaleurs. Nous mettons actuellement à jour la carte des points d'eau, des brumisateurs, des fontaines actuellement erronée, incomplète, parfois en panne et diffusée par la Mairie. J'ai par ailleurs demandé à Eau de Paris et à la DEVE de procéder à la réparation des fontaines et brumisateurs en panne, y compris les jets d'eau du parc Citroën parce que la DEVE a perdu les codes qui permettent de les faire jaillir à longueur de journée, ce qui est tout de même fâcheux. Nous les recherchons. Il faut envoyer la Septième Compagnie, peut-être, pour les retrouver. Je ne sais pas.

Bref, beaucoup d'improvisation pendant cet épisode caniculaire. J'espère que tout cela se mettra en place. Nous essayons vraiment de travailler *mano nella mano* avec la Mairie centrale. Cela est très compliqué parce que nous voyons bien qu'elle est également prise de court. J'espère que ces dysfonctionnements seront rapidement corrigés. C'est ce que nous essayons de faire, en espérant que la Mairie centrale pourra améliorer son efficacité dans cette ville de Paris dont je rappelle qu'il s'agit de la capitale européenne la moins adaptée au changement climatique et la plus mortifère d'Europe.

J'en profite d'ailleurs pour communiquer une information supplémentaire, puisque vous souhaitez des informations, j'espère en avoir donné suffisamment : nous avons eu une augmentation de 45 % des décès dans le 15ème dans la semaine du 22 au 26 juin (71 décès) surtout due d'ailleurs à des décès à domicile (une augmentation de 60 % des décès à domicile par rapport à la semaine précédente). Et dans la semaine du 26 au 30 juin, encore 30 % d'augmentation par rapport aux 45 %. Cela est donc assez colossal. Il y a donc eu beaucoup de décès malheureusement. Nos intentions vont bien sûr vers les familles de ces victimes de la canicule. Voilà, Madame, ce que je voulais vous dire en vous demandant de retirer votre vœu qui est ainsi satisfait, d'une certaine façon.

Je passe la parole maintenant au groupe Vert et Solidaire pour une explication de vote de Monsieur SALETTES.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire, pour ce point de situation. Nous souscrivons globalement aux demandes de nos collègues Socialistes et Place publique sur la nécessité que l'ensemble des élus soit associé en période de crise, que ce soit en termes de réception des informations sur les décisions ou dispositifs mis en place par la Ville ou l'arrondissement ou même que nous puissions faire des remontées de terrain et ne pas apprendre juste les informations via la *newsletter*. Toutefois nous proposons d'amender le premier point pour le rendre plus opérationnel. En effet, réunir l'ensemble des élus, c'est-à-dire plus de 50 personnes en période de crise, nous semble peu réaliste et efficace puisque les crises risquent d'être de plus en plus nombreuses. Nous entrons déjà dans la troisième canicule. À ce rythme, nous allons connaître cinq, six ou sept vagues de chaleur durant cet été, sans compter les vagues de froid, les inondations dues au dérèglement climatique. Ainsi nous proposons de modifier le premier point par « *Le maire du 15ème arrondissement convoque systématiquement les adjoint(e)s concerné(e)s ainsi que les groupes d'opposition, représentés chacun par un maximum de deux personnes, dans un délai maximal de 48 heures* ». Je vous remercie.

Madame TORANIAN : Amendement accepté.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions qui ne sont pas acceptées par la majorité municipale. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? La gauche. Contre ? Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour conclure notre séance de Conseil d'arrondissement :

- Lundi 24 août : cérémonie de la libération de Paris sur le parvis ;
- Samedi 5 septembre : forum des sports ;
- Samedi 12 septembre : forum des associations ;
- Samedi 19 septembre : fête des familles.

Les dates des prochains Conseils d'arrondissement seront les lundis 28 septembre, 9 novembre et 7 décembre.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement